

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 15.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 12 AVRIL 1877

SOMMAIRE

Correspondance européenne, par G. A. Drolet.—Les hommes de 37-38 : Pierre Amiot, par L. O. David.—Le sonnet, par Glo.—Correspondance : critique littéraire, par un amateur des belles-lettres.—Variétés.—Nos gravures : L'hon. Jean-Louis Beaudry, Maire de Montréal : Le château de Citry.—Revue de la semaine.—Faits divers.—Poésie : Le clocher, par Josephin Soulayr.—Le Sorcier du Mont Granier (suite).—Les pêcheries et la pisciculture en Canada, par Blain de St. Aubin.—Avis important.—Echos parlementaires.—Choses et autres.—Nouvelles diverses.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : L'hon. J.-L. Beaudry, Maire de Montréal ; Les hommes de 37-38 : Pierre Amiot ; Le château de Citry, résidence de M. Hector Bossange ; Grand établissement ichthyogénique du gouvernement canadien, près de Newcastle, Ontario ; L'hon. A. J. Smith, ministre de la marine et des pêcheries ; Wm. Smith, député-ministre de la marine et des pêcheries ; M. F. W. Whiteher, commissaire des pêcheries ; M. Samuel Wilnot, pisciculteur.

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, 22 mars 1877.

Le *Tout Paris*, amateur de belle musique, qui depuis trois mois applaudit mademoiselle Lajeunesse, s'était donné rendez-vous hier soir, mardi, aux Italiens, pour assister à la représentation extraordinaire, offerte en bénéfice à l'Albani, avant son départ prochain pour Londres.

La *Diva* avait choisi, pour cette occasion, le célèbre opéra *I Puritani* de Bellini, qui n'avait pas été joué à Paris depuis vingt ans, me dit-on. Le ténor Marini, dans le rôle d'Arturo, débutait dans la grande ville, qui distribue les brevets artistiques.

Les familiers dilettanti connaissent la nature des difficultés extraordinaires que cet opéra renferme, pour les ténors surtout. C'est un vrai casse-cou. De même qu'un artiste éminent y trouve des partitions propres à mettre en relief tous les moyens vocaux qu'il possède, et à se faire applaudir, en rendant bien les passages qui renferment les beautés *les plus effrayantes* que puisse produire la voix humaine ; de même un artiste ordinaire rate son effet, dénature la pensée de l'auteur, et laisse le spectateur froid et inconscient des beautés que renferme l'œuvre qu'il rend si mal.

Eh, bien ! c'est cet opéra qu'avait choisi l'éminente artiste canadienne, pour recevoir son baptême... de fleurs, des Parisiens, qui se piquent de s'y connaître. Je n'ai pas beaucoup voyagé, ni assisté aux représentations extraordinaires offertes en bénéfice aux artistes, à l'étranger, c'est pourquoi je ne puis faire de comparaisons ; mais je n'ai jamais vu un public aussi délirant, aussi enthousiaste et aussi démonstratif, que celui qui remplissait le Théâtre Italien, hier soir.

Le thème de *I Puritani* ressemble beaucoup à celui de *Lucia de Lammermoor*. La scène se passe en Angleterre, sous Cromwell. Elvire (Albani) aime Arturo, partisan des Stuarts (Marini) ; mais le père d'Elvire l'avait promise à Richard, Puritain (Pandolfini). Cependant, le père consent à l'union d'Arturo. Henriette d'Angleterre, veuve de Charles, qui est pros crite et se cache pour échapper à la mort, rencontre Arturo, qui la reconnaît et veut la sauver. Elvire, sans la connaître, lui fait essayer son voile de mariée, et chante là des couplets qui ont enlevé la salle et que l'Albani répéta quatre fois. Richard, jaloux de la préférence accordée à Arturo, reconnaît aussi la Reine, et dit à son rival que, s'il veut la sauver, il les laissera par-

tir sans les dénoncer. Arturo part, sans faire d'adieux à Elvire, avec la reine Henriette ; et aussitôt après, Elvire arrive avec son père, pour les fiançailles. On ne trouve que Richard, qui déclare qu'Arturo a enlevé l'étrangère et qu'il s'est enfui avec elle. Désespoir d'Elvire, qui est frappée soudainement de folie, comme dans *Lucia*. Au troisième acte, Arturo revient après trois mois d'absence et trouve Elvire folle. Sa vue opère ce que les bons soins n'avaient pu faire. Elvire revient à la raison et chante avec Arturo les *duos* et les *solis* qui ont été bissés, bissés encore, et rappelés jusqu'à cinq fois. Je n'ai jamais entendu chanter comme cela. L'Albani s'est surpassée. Trilles, trémolos, modulations, sons fêlés, coupés, saccadés, toujours dans les plus hautes notes de son registre si étendu, avec la plus grande pureté que l'on puisse désirer à une voix humaine ; toutes les perfections étaient réunies dans ces couplets. Marini l'a secondée parfaitement et s'est montré grand artiste.

Pendant plus de vingt minutes, la représentation fut interrompue. Il tomba une véritable pluie de fleurs sur la scène, des loges de côté, pendant que dura l'ovation que ce public enthousiasmé fit à la Diva. Je comptai jusqu'à cinquante cinq bouquets et corbeilles de fleurs, qui furent jetés et déposés sur la scène. Ça arrivait comme la grêle ; des couronnes de camélias blancs, des harpes en fleurs de Nice, des emblèmes allégoriques : il en tombait de toutes les formes, au milieu des cris, des bravis, des applaudissements de la foule en délire. L'Albani saluait, souriait à tous, à droite, à gauche, ramassait les gerbes de fleurs qu'elle remettait à des laquais, et que ceux-ci déposaient sur une grande table et sur les fauteuils qui meublaient la pièce où la scène chantée se passait. La scène ressemblait à une serre tout en fleurs. Pour couronnement, un admirateur de mademoiselle Lajeunesse, qui sait que les fleurs ne vivent, souvent, que l'espace d'un matin, a voulu lui donner un témoignage durable de sa considération, et a fait déposer à ses pieds un superbe écrin, contenant un diadème en diamants, qui, à en juger par les proportions, doit bien valoir dans les 50 à 60 mille francs. Ce doit être un musicien distingué, dans l'enveloppe d'un prince. Jamais diadème n'orna plus joli front et de tête plus sympathique, que ceux de l'aimable artiste canadienne.

Inutile de dire qu'après un baptême semblable, à Paris, l'Albani pourra maintenant faire ses conditions comme elle le voudra.

Avant-hier, lundi, le 19 mars, M. Rameau, l'auteur distingué de *La France aux colonies*, qui, comme vos lecteurs le savent, porte beaucoup d'intérêt au Canada et à tout ce qui s'y rattache, a fait, au cercle du Luxembourg, une conférence sur le Canada et spécialement sur "*Les Français au Canada depuis la découverte jusqu'à nos jours*." L'heure n'a pas permis à M. Rameau de compléter sa causerie, et de dérouler le panorama de la colonie de la Nouvelle-France plus loin que M. de Poutrincourt. Cependant, il a traité de main de maître la question de la colonisation du Canada, et ses considérations sont tellement neuves pour beaucoup de Canadiens mêmes, que je vais tâcher, de mémoire, de vous en retracer quelques-unes.

Ce n'est pas, à dit M. Rameau, la soif de l'or qui a attiré les émigrants au Canada, comme dans les colonies espagnoles. C'est guidés par des motifs plus nobles et plus patriotiques, que les gentils-hommes s'embarquaient avec leurs familles pour venir planter leur tente dans la Nouvelle-France et y commencer des établissements sérieux. C'est que la voix venait d'en haut, au lieu de venir d'en bas. Cette émigration avait trois caractères : idée féodale, familiale et agricole. Les premiers colons ne se laissaient pas emporter par l'enthousiasme, comme cela se voit si souvent aujourd'hui ; mais, au contraire, ce n'était que quand ces idées avaient poussé de profondes racines qu'ils s'embarquaient. Les uns, cadets de famille, pour éviter, suivant les mœurs du temps, de ne faire que des aventuriers militaires en Europe, partaient pour la Nouvelle-France, que l'on considérait comme le prolongement terrien de la France, et là, s'y faisaient donner des fiefs, des terres, des seigneuries, qui passaient à leur postérité et qui prenaient de plus en plus d'importance, à mesure que la colonie augmentait.

Beaucoup de bourgeois, de négociants, de ces cadets de famille, sans terres, en France, imbus de ces idées de féodalité, très-enracinées alors et très-accentuées, émigraient pour se faire une position sociale un peu plus relevée, pour acquérir un fief, une terre dont on prenait le nom, et pour ajouter la particule nobiliaire devant un nom roturier. Comme l'importance du nouveau seigneur n'existait que proportionnellement à celle de sa seigneurie, ces nouveaux châtelains étaient intéressés à aider au développement de leurs terres et à y attirer des colons sérieux. Au lieu d'être immédiat comme dans les pays à mines d'or, le succès des établissements fondés par les émigrés français était dans l'espérance de l'avenir : c'est pourquoi l'on travaillait consciencieusement à la terre, sans se soucier des difficultés présentes.

M. Rameau, s'appuyant sur l'autorité de l'abbé Ferland, dit qu'une grande partie des colons français venaient du Perche, et, a-t-il dit en souriant, "cette version ne serait pas appuyée par des contrats authentiques, que j'en serais certain, en parcourant le Perche ; il n'y a que dans le Perche que l'on appelle en France, les femmes *des créatures*, comme en Canada." M. Rameau développa aux nombreux auditeurs qui se pressaient autour de la tribune, le système de la tenure seigneuriale, telle qu'instituée et pratiquée en Canada, jusqu'à son abolition. Lods et ventes, concession de terres, etc. J'attendais avec curiosité l'instant où l'orateur viendrait à l'histoire contemporaine, mais l'heure ne le permit pas, et nous en restâmes à Poutrincourt. M. Rameau a promis de compléter cet intéressant travail. M. Lefèvre, consul général de France à Québec, et maintenant en permission, assistait à cette séance, ainsi que tous les Canadiens de passage à Paris.

Le général marquis d'Absac, aide de camp du maréchal de MacMahon, président de la république, est parti hier pour Berlin, porteur d'une lettre de félicitations (?) du chef de l'Etat à l'empereur Guillaume, qui vient d'atteindre sa 80ème année. Je ne sais pas si cet empereur de fraîche date vivra encore assez longtemps pour voir s'effondrer l'empire que Bismark lui

a taillé dans les entrailles palpitantes du Danemark, de l'Autriche, des Duchés et de la France. C'est, tout de même, bien étonnant de voir la vigueur extraordinaire de corps et d'esprit qu'exhibent en ce moment, aux yeux de l'Europe, quelques-uns des hommes les plus éminents des temps modernes. Trois vieillards, Sa Sainteté Pie IX, l'empereur Guillaume et M. Thiers, l'ex-président de la république française, sont arrivés à un âge où, depuis longtemps, le commun des mortels qui l'atteint se repose de sa longue carrière, et cependant ces trois hommes, loin de songer au repos, sont constamment sur la brèche ; il est vrai que ce n'est pas pour le même motif, et que le rôle du Saint-Père est de beaucoup le plus triste et le plus pénible. Lui, dont le désir et les fonctions sont de bénir, être détenu en captivité, à 80 ans, par des brigands comme ceux qui ont envahi ses États, combien ne doit-il pas souffrir !

On raconte que, lors du dernier voyage de l'empereur Guillaume en Italie, Bismark ne voulut pas le laisser continuer jusqu'à Rome, de peur que l'empereur ne vit le Saint-Père, et que Guillaume, qui est, paraît-il, bon homme au fond, ne sût pas résister aux prières du Saint-Père, qu'il voulait absolument voir ; vu la sympathie naturelle que l'Empereur éprouve, en dehors de la politique, pour la personne du Pontife, son grand âge et son noble caractère. Mais comme Guillaume règne, et ne gouverne pas, sa sympathie est étouffée sous le talon de Bismark, et l'Eglise n'en est que plus durement persécutée en Prusse.

Pendant que l'Allemagne est en liesse et fête son Empereur de 80 ans, sur son trône, la catholicité en pleurs se prépare à venir consoler, dans sa prison, l'auguste chef de la chrétienté, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Les pèlerinages s'organisent par toute la terre, pour se diriger vers Rome et s'y trouver aux grandes fêtes religieuses auxquelles participeront les catholiques réunis, en mai et juin prochain. Nul doute que la Rome de Victor Emmanuel ne tressaille d'allégresse, en cette occasion, et qu'elle n'ait comme des reflets de l'antique splendeur de la Rome papale, que nous avons connue et aimée.

Si vous voulez avoir une idée de la richesse de la France et des étonnantes ressources qu'elle offre ce beau pays, faites une descente, si on vous le permet, bien entendu, dans les caves de la banque de France, et contemplez, mais sans les convoiter, par exemple : Deux milliards deux cent trente millions de francs en or. En chiffres, 2,230,000,000 de francs. Les billets en circulation, au porteur, représentent une somme de deux milliards 600 millions. L'excédant du papier sur l'encaisse métallique n'est donc pas même de 400 millions, soit, ici, de 15 par 100. Chaque billet au porteur en circulation a sa contre partie métallique jusqu'à la concurrence de 85 par cent. Nous voilà loin des proportions considérées comme rationnelles par les économistes, puisque les banques de circulation peuvent, même sous le régime des remboursements obligatoires, à demande, n'avoir en réserve métallique, en espèces, que 35 ou 40 par 100 de leur circulation, ou souvent, comme en Canada, 10 par 100 à peine.

Le public commence à s'alarmer d'un tel engorgement et d'une pareille concen-

tration de richesses oisives. La presse demande à l'administration de la banque de France un peu d'initiative, certaines décisions qui seraient propres à stimuler le mouvement industriel et la production. Que n'envoie-t-on pas quelques millions en Canada ? Il y a bien place pour quelques usines nouvelles, et il y a même beaucoup d'industries en souffrance, faute de capitaux, *working capital*, pour leur faire traverser la crise actuelle, ou leur faire produire tout ce que leur outillage leur permettrait de livrer. J'ai cité ces chiffres pour fournir une réplique à quelques-uns de mes amis, emprunteurs malheureux, qui reçoivent, très-souvent, des caissiers cette laconique mais expressive réponse : "Pas de fonds." Qu'on se le dise. Il y en a à remuer à la pelle, dans la Banque de France.

Le soleil qui a éclairé l'anniversaire du vieil empereur Guillaume, a aussi caressé la Turquie de ses rayons vivifiants. La Turquie, depuis deux jours, est un pays où Mahomet aurait bien du mal à retrouver un exemplaire du Coran, sans quelques pages déchirées. Sa Hautesse, le sultan Abdul-Hamid a doté la Sublime Porte d'un gouvernement constitutionnel, avec deux Chambres, élues, il est vrai, à coups de bâtons et à coups de fusils ; mais enfin, *la paix règne en Turquie* depuis que le sultan a fait son *speech* à ses deux chambres, *speech* assez chrétien pour un musulman, et pas mal ressemblant à tous les discours d'ouverture des vieilles Chambres des vieux pays. C'est étonnant comme ça s'apprend vite, l'art de déguiser sa pensée. Les Turcs font des tours de force, dans ce moment-ci, pour prouver à l'Europe qu'ils n'ont pas besoin d'avoir l'épée dans les reins pour accorder des réformes à l'empire et aide et protection aux chrétiens. Ils sont du parti réformiste, il paraît.

Dans son discours, Abdul-Hamid remercie Dieu, c'est-à-dire Allah, de la paix intervenue entre la Serbie et la Turquie ; espère que le Monténégro va bientôt emboîter le pas derrière la Serbie ; que la Russie va désarmer ; que les chambres vont voter les subsides nécessaires à son gouvernement ; que l'on prendra des mesures pour garantir les créances des porteurs d'emprunt turc, et que tout ira comme dans le meilleur des mondes. La ritournelle ordinaire, quoi. Cependant, le protocole que le général Ignatieff a soumis aux puissances n'est pas encore signé. Il le sera peut-être aujourd'hui, mais, pour ma part, je ne crois pas que la question d'Orient ait encore sa solution radicale. Les Turcs ont beau protester de leur affection pour leurs concitoyens chrétiens, et leur promettre aide et protection, les Russes savent que cela veut dire "qu'ils aiment les chrétiens comme eux aiment les moutons, pour les manger, et rien de plus."

Le fameux Billor, dont je vous disais un mot en terminant ma dernière lettre, est passé en Cour d'Assises et a été condamné à la peine capitale. Il sera guillotiné, si son recours en grâce est rejeté. Billor a été soldat français pendant trente ans et a toujours bien servi ; il a la médaille militaire et reçoit une pension. Il a dit à ses gardiens : "Ce n'est pas possible, on ne guillotinerait pas un vieux soldat comme moi." Il espère. Ce que j'ai trouvé de plus extraordinaire dans ce procès, ça été de voir l'affluence de curieux qui se bousculaient pour y assister. Vous serez aussi surpris que moi quand vous lirez qu'au premier rang, en face du tribunal, était assise madame la princesse de Hohenlohe, ambassadrice de la Prusse, et *l'abbé quant à lui*. Il y avait beaucoup d'actrices du Théâtre-Français, qui vont y chercher, les uns une pose, d'autres une intonation, qui peuvent leur servir ; mais une ambassadrice ? Je vous le demande ! C'est comme cela que les choses se passent dans le grand monde. Madame assiste aux débats et à la condamnation, et son cocher ira à la Roquette voir guillotiner le pauvre diable que sa maîtresse a vu sur le gril. Mme Schneider, l'actrice, n'a pas perdu une séance. Elle apportait des provisions qu'elle grignotait sur ses genoux.

J'ai assisté à la grande joute oratoire

entre M. Paul de Cassagnac et M. Jules Simon, à l'occasion de la demande en poursuite contre celui-ci. M. de Cassagnac est rédacteur-en-chef du *Pays*, et en même temps député. Or, pendant la session, un député est inviolable et jouit de certaines immunités dont la Chambre seule peut le relever. C'est ainsi qu'il ne pouvait pas être poursuivi pour délit de presse et délit contre le droit commun, sans l'autorisation de la Chambre.

M. de Cassagnac a parlé deux heures et demie et a pris cette position : "La majorité de la Chambre est républicaine et comme telle veut la liberté de la presse, qu'elle a toujours revendiquée sous l'empire ; donc, vous allez refuser les poursuites. Je suis député : sous l'empire, quand il s'est agi de poursuivre M. Henri Rochefort pour délit de presse, tous les députés républicains d'alors ont plaidé son inviolabilité et ont conclu et voté pour le renvoi des poursuites ; vous allez, donc, messieurs les républicains, m'accorder les mêmes immunités." Il a dit aux républicains : "Vous voyez en moi un écrivain et un député. Ne considérez pas ma couleur politique, ni mon drapeau, pour me juger. Vous êtes au pouvoir, n'invoquez pas les lois de l'empire, que vous avez toujours combattus, mais jugez-moi suivant vos principes et vos convictions. Traitez-moi comme vous avez voulu traiter MM. Rochefort et Ranc, et j'espère trouver dans l'urne les noms de tous les députés tels que Simon, Grévy, Ferry, etc. Le principe est toujours le même. Je suis l'adversaire implacable de la République et je la combattrai partout, c'est vrai, mais vous étiez sincères dans le passé, je suis confiant dans le présent." M. de Cassagnac prit à partie M. Jules Simon, président du Conseil, et lui lut une partie de ce qu'il avait écrit pour demander la liberté de la presse. Il lut aussi des extraits de trente journaux républicains, qui méritaient des poursuites plus que lui, mais que l'on tolérait. Enfin, il parla pendant deux heures et demie. M. Simon, sûr de sa majorité, lui répondit "que tant que la liberté de la presse ne serait pas proclamée, par une loi *ad hoc*, comme premier ministre, son devoir était de faire observer par tout le monde indistinctement, ces lois, toutes mauvaises qu'elles fussent."

Les radicaux ont été plus conséquents, et, par l'organe de M. Madier de Montjau, ils ont blâmé M. Jules Simon de faire ce qu'il ne voulait pas qu'il lui fût fait, et comme partisans de la liberté absolue de la presse, ils ont voté contre les poursuites, avec la droite. Cependant, par une majorité de près de cent, elles furent autorisées. Beaucoup de légitimistes s'abstinrent.

Depuis mon arrivée à Paris, j'habite le quartier des étrangers, c'est-à-dire coin de rue de Rivoli et de la rue d'Alger, voisine de la rue Castiglione, où le juge Berthelot, Mme Berthelot et leur fils occupent un appartement à l'hôtel de Castiglione.

Nous nous visitons facilement et souvent. Madame Berthelot a éprouvé du mieux, mais elle n'est pas encore parfaitement guérie.

Mon attention a été attirée sur la correspondance de M. Frédéric Gaillardet dans le *Courrier des Etats-Unis* du 1er mars. M. Gaillardet termine par une histoire assez malséante sur un juge canadien qu'il désigne sous le nom de M. X., qui aurait eu sa montre et sa chaîne volées aux Italiens, et aussi son lorgnon. Racontée dans des termes et de manière à plaire peut-être à une certaine société de Paris, cette histoire ne peut nullement convenir à notre bonne société canadienne-française, qui ne croira pas un instant ce mauvais badinage de M. Gaillardet sur un Canadien honorable et honoré, non-seulement en Canada, mais même à Paris, ce dont je suis témoin. Son âge aurait dû le protéger ; et d'ailleurs son caractère et ses habitudes sont connues de tous.

Je suis autorisé par l'honorable juge à dire (style du Palais à Montréal) que tous et chacun des faits qui y sont rapportés si lestement par M. Gaillardet sont positivement faux. L'honorable juge ne s'est

donné qu'une fois le plaisir d'entendre sa compatriote distinguée, Albani, le mardi 16 janvier dernier. C'était pour y conduire sa dame qui avait eu quelque mieux ; tous deux étaient accompagnés de leur fils. La montre du juge n'a jamais été enlevée de son gilet, pas plus que la chaîne et le lorgnon, ni là ni ailleurs. Vous voyez que notre juge canadien a, comme toujours, bonne mémoire, et qu'il peut très-bien préciser les faits et les dates au besoin. Mais c'est assez sur ce sujet.

Le juge Berthelot partira bientôt pour Rome avec Mme Berthelot et leur fils, pour prendre part aux solennités du cinquantième du Saint-Père. Je me propose de faire le même pèlerinage.

G. A. DROLET.

LES HOMMES DE 37-38

Pierre Amiot

C'était un dur régime que celui de la prison de Montréal en 1837 et 1838, un véritable régime de prison d'état, qui tue plus lentement, mais presque aussi sûrement que l'échafaud.

Sans les secours généreux donnés aux prisonniers par des parents ou des amis, un grand nombre auraient succombé. On leur donnait pour toute nourriture une livre et demie de pain par jour et un gallon d'eau, une cellule où un homme pouvait à peine se retourner quand il était couché, point de lit ni de paille, pas même une couverture.

Il est facile de s'imaginer l'effet que produisait un pareil régime sur des hommes habitués à bien vivre, et en proie aux angoisses les plus douloureuses. Parmi ceux qui ne purent y résister, il faut placer au premier rang M. Pierre Amiot.

Fait prisonnier près du champ de bataille de Saint-Charles où il s'était battu bravement à côté des Marchesseault et des Hébert, il tomba malade peu de temps après son entrée dans la prison.

Il était reconnu par tout le monde, constaté par les médecins, que c'était le régime de la prison qui le tuait, que le bon air, une nourriture saine, et les soins de la famille le rendraient à la santé ; mais toutes les démarches tentées pour le faire sortir furent inutiles ; il avait montré trop de dévouement à la cause nationale pour exciter la pitié de ses géoliers.

Il ne sortit comme les autres qu'au mois de juillet 1838, en vertu de l'amnistie proclamée par Durham.

La liberté, les soins les plus empressés, les sympathies les plus touchantes le ranimèrent un peu, mais ne purent le sauver ; il mourut au mois de janvier suivant.

M. Amiot était, en 1816, un bon cultivateur de la paroisse de Verchères, lorsqu'il fut élu pour représenter, dans la Chambre d'Assemblée, le comté de Surrey, qui comprenait alors les comtés de Verchères et de Chambly.

Les patriotes crurent qu'ils auraient en lui un défenseur énergique de leurs droits, un vaillant soldat dans la lutte que les Papineau et les Bédard soutenaient contre la bureaucratie.

Ils ne se trompèrent pas.

Pendant vingt ans, il fut fidèle au drapeau, combattit sans relâche, et se distingua par des actes de sacrifice et de courage. Ayant, en 1827, agi comme vice-président d'une assemblée publique convoquée à Verchères, dans le but de demander le rappel de lord Dalhousie, le gouverneur lui demanda compte de sa conduite.

Il refusa de répondre et fut destitué comme capitaine de milice.

En 1830, lors de la division du comté de Surrey, il fut élu pour le comté de Verchères, et le gouvernement lui donna le grade de major dans la milice. Il continua de mériter la confiance des patriotes et fut de nouveau destitué pour avoir assisté à l'Assemblée de Saint-Charles, et y avoir proposé une résolution.

Préchant d'exemple comme de parole, il prit le fusil en 1837 et se rendit à Saint-Charles pour faire le coup de feu. Il se distingua parmi cette poignée de braves qui, mitraillés à bout portant, entourés par les soldats de Wetherall,

sans chef et sans munitions, se battirent à la fin à coups de crosse de fusil. Quand il jugea que tout était fini, lorsqu'il eut vu tomber à côté de lui presque tous ses compagnons d'armes, il chercha son salut dans la fuite et réussit d'abord à faire son chemin à travers les balles et les boulets. Mais il fut bientôt arrêté, enchaîné et conduit à la prison de Montréal, où, comme nous l'avons dit, l'humidité, le mauvais air et les privations détruisirent en peu de temps sa constitution.

Mieux eut valu pour lui mourir sur le champ de bataille, que de s'éteindre si tristement dans les murs d'une prison ; c'est ce qu'il disait quelquefois, mais il ajoutait que ce n'était pas sa faute si les balles l'avaient épargné à Saint-Charles.

Il n'en a pas moins de mérite et le droit d'être placé parmi les héros et les victimes de 37-38, à côté des Chénier et des Perreault, des De Lorimier et des Duquette, car, comme eux, il a offert son sang et il est mort pour la liberté de son pays.

M. Amiot n'avait pas beaucoup d'instruction, il ne savait à peu près que ce qu'il avait appris de lui-même ; mais c'était un homme d'un esprit solide et surtout d'un caractère d'airain. Comme cet autre patriote de 37, auquel le géolier demandait ironiquement qui il était, il aurait pu répondre : *J'ai-t-un homme*. Oui, c'était un homme, et c'est tout dire.

M. Amiot laissa trois fils, dont un seul surviva—le capt. Pierre Amiot, de Verchères—et deux filles, dont l'une épousa le Dr. Dansereau, beau-frère de l'hon. M. Geoffrion, et l'autre, M. Prosper Larose, ancien marchand de Verchères.

On se souvient encore, dans les paroisses du Sud, de la mort tragique de l'un des fils de M. Amiot.

Il venait d'être reçu médecin et exerçait sa profession avec succès.

C'était un homme déterminé, capable de tout faire, une fois sous l'empire d'un sentiment.

Il courtisait une jeune fille de Verchères, une demoiselle Dansereau, sœur de madame F. Geoffrion, et il était question de mariage entre eux. Mais, mademoiselle Dansereau ayant appris que le Dr. Amiot s'enivrait quelquefois, et s'en étant elle-même aperçue, elle lui dit, un jour, que *s'il venait jamais la voir sous l'influence de la boisson*, tout serait fini entre eux.

C'était elle-même une femme d'énergie, comme on va le voir.

Le Dr. Amiot tint bon pendant quelque temps ; malheureusement, étant allé, un jour, dans une paroisse voisine, il but plus qu'il ne fallait et alla, à son retour, voir sa fiancée. Celle-ci indignée lui rappela ce qu'elle lui avait dit et ajouta : "Docteur, si vous n'êtes pas capable de tenir votre parole, moi je la tiendrai, tout est fini entre nous."

Le jeune homme se leva et dit en sortant, d'une voix concentrée : "Adieu, mademoiselle." Comme la jeune fille ne paraissait pas attacher à ses paroles le sens qu'il leur donnait, il ajouta : "Oui, adieu, et vous verrez ce que cela veut dire," et il partit sans que personne dans la famille de M. Dansereau soupçonnât ce qu'il méditait.

Il était de ces hommes chez qui l'action suit de près la pensée.

Une demi-heure après, on annonçait que le Dr. Amiot se mourait. Il s'était empoisonné, en rentrant chez lui, avec du laudanum.

La mort fut prompte.

L'honorable M. Geoffrion demeure aujourd'hui dans la maison et sur la propriété de M. Amiot.

L. O. DAVID.

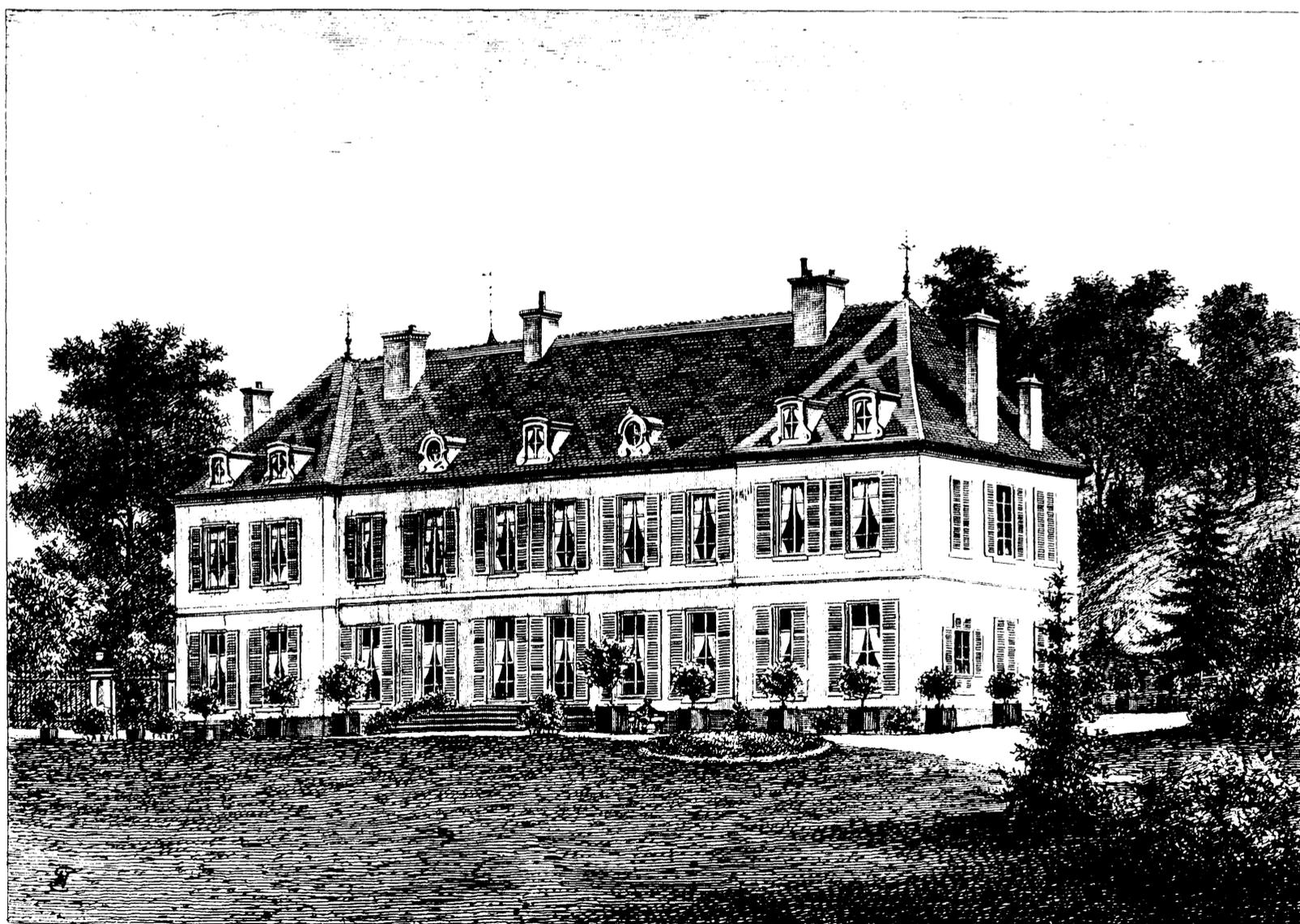
"Il n'est pas nécessaire que vous ayez un seul cheveu blanc sur votre tête," comme disent ceux qui font usage du *Rénovateur* Parisien de Luby pour la chevelure, car c'est indubitablement la meilleure préparation pour la tête qui soit connue, et un article indispensable sur la table de toilette. Lorsque vous servez de cette préparation, vous n'avez besoin ni d'huile ni de pomade ; les propriétés balsamiques qu'elle contient activent la croissance des cheveux, nettoient la peau et laissent la tête fraîche et exempte de toute souillure. On peut se procurer au Medical Hall et dans toutes les autres pharmacies en grandes bouteilles de 50 centimes chaque. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal, ont été nommés seuls agents pour le Canada.



L'HON. J. L. BEAUDRY, MAIRE DE MONTRÉAL



LES HOMMES DE 37-38 :--PIERRE AMIOT



LE CHATEAU DE CITRY, RÉSIDENCE DE M. HECTOR BOSSANGE

LE SONNET

Il ne dormira plus qu'il n'ait fait un sonnet. BOILEAU.

Cette gracieuse création des anciens poètes français, qui semblait partager l'oubli des auteurs qui en ont fait leur principale préoccupation littéraire, est entrée, de nos jours, dans une ère de renaissance digne des temps passés, mais qui fera, sans doute, avant peu, regretter l'ombre prudente dans laquelle on avait eu soin de la tenir. La prodigalité des auteurs, cette plaie des littératures encore jeunes, leur désir insensé d'exceller dans tous les genres, et l'emploi peu autorisé qu'ils ont fait du sonnet lui ont ôté la plus grande partie de ses charmes en lui faisant perdre le prestige dont l'avaient entouré les poètes des grands siècles littéraires. Chacun doit s'arrêter au genre qui lui convient. Imitons en cela les seuls que nous devons imiter. Corneille, qui savait si bien chanter les héros, la haine et les combats, chercha-t-il jamais à emprunter à l'harmonieux Racine les accents tendres et passionnés de l'amour? Et Boileau dont les traits acérés, mordants comme son esprit, sortaient du moule de la satire en vers pleins d'ironie calme et de noblesse sans prétention, devait-il aller, de sang-froid, comme il le dit lui-même :

..... et sans être amoureux Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux ?

Tel sait bercer suavement notre âme des notes plaintives de la touchante élégie, qui sent son vers se cabrer, impuissant, devant les exigences invincibles de l'ode majestueuse, ou se traîner languissamment au milieu des grâces de l'élégante idylle. Les œuvres entières du grand critique ne nous font voir que deux sonnets. Cette réserve chez un tel génie nous montre qu'il savait faire justice de son peu d'aptitude pour ce genre, comme des sottises prétentions de Pelletier. L'exemple est à suivre.

Mais aujourd'hui que la manie d'écrire a fait naître l'idée des enciers intarissables, et l'espérance dans le cœur des papetiers de faire fortune : que pour avoir aligné six vers, jamais héroïques, mais plus ou moins alexandrins, on croit devoir à sa réputation de tout tenter en littérature, on tient peu compte des observations qui pourraient arrêter, dans leur folle ardeur de produire, ceux qu'une étincelle du feu sacré a pu quelquefois enflammer. Trompés par les illusions de la première jeunesse, les plus débiles nourrissons des muses, prenant au pied de la lettre le vers du grand-maitre :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

voient déjà entre les deux tercets des quatorze vers si péniblement conçus, rayonner la couronne de l'immortalité, et se délectent par avance du plaisir qu'éprouveront leurs contemporains, en trouvant dans leurs œuvres *Phœnix* que l'on cherchait encore au siècle du Grand-Roi, si fécond en chefs-d'œuvre et en inspirations poétiques. Non ; un sonnet sans défaut ne vaut pas un long poème. Pour nous, tout sensible que nous sommes à ses grâces et à ses délicatesses, nous échangeons volontiers le plus beau d'entre tous pour les huit vers dans lesquels Boileau en a donné les règles. L'ignorance et l'incapacité d'écrire un poème peuvent seules donner cours à une interprétation contraire à celle que nous faisons de ce vers si mal interprété.—Il veut dire, dans son sens hyperbolique, que le sonnet, vraiment digne de son nom, doit être marqué au coin de la perfection la plus grande et du goût le plus exquis. Les vers suivants de Boileau n'en sont-ils pas la preuve :

Surtout de ce poème il bannit la licence. Lui-même en mesura le nombre et la cadence. De crainte qu'un vers faible y put jamais entrer. Si qu'un mot déjà mis osât s'y remonter.

Et ceux-ci, où, passant en revue les maîtres en ce genre, il dit :

A peine dans Gombaut, Mainard et Malleville En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

n'en sont-ils pas une confirmation sans réplique ? Le sonnet, dont on se servait autrefois pour exprimer des idées nobles, piquantes ou gracieuses, est maintenant le moule banal où l'on jette sa pensée, quelle

qu'elle soit, sans égard au nombre, à la cadence, à la force ou à la faiblesse du vers qui en doit contenir l'expression. De plus, tous les sujets sont bons. Votre ami, simple vicair de St.***, a-t-il été nommé curé de St.***, vite, un sonnet apprendra aux populations, peu étonnées d'ailleurs, les heureux changements pécuniaires qui vont s'opérer dans la bourse de Plumbeville de naguère. Et si le jeune notaire d'un village quelconque parvient au siège des conseillers, il redira lui-même, dans les quatorze vers requis, les diverses phases de ses luttes acharnées, sa victoire éclatante et les enivrements des honneurs municipaux.

Nous le répétons donc, les sonnets, quels qu'ils soient, ne rendront jamais leurs auteurs immortels.

La fleur de l'immortalité n'est pas si facile à cueillir. Elle ne croît que sur les monts élevés, au dernier sommet de l'arbre de la science, bien près des cieux. Les chemins qui y conduisent, hérissés de mille aridités, nous enseignent que peu d'auteurs y sont parvenus. Heureux ceux qui peuvent s'élever assez haut pour jouir de l'éclat éblouissant de ses couleurs et s'enivrer un instant de ses parfums.

Si nous nous montrons sévère à ce sujet, ce n'est pas que nous croyons ce genre de littérature indigne de l'attention de nos poètes, et que nous ne soyons justement pris d'admiration devant un sonnet sans défaut :

Mais en vain mille auteurs y pensent arriver. Et cet heureux phénix est encore à trouver.

dit Boileau ; et nous nous y tenons, malgré les citations et les récriminations de tel poète et de ses trop complaisants défenseurs.

Nous dirons donc à nos poètes : moins de sonnets ; plus de poèmes. Vingt défauts dans un poème se pardonnent plus facilement qu'un seul défaut dans un sonnet. Les sujets dignes de vos muses ne manquent pas. Notre histoire en offre à chacune de ses pages, et de remarquables, qui n'ont pas encore eu leurs poètes. Chantez nos gloires, nos hommes et nos institutions, vous attacherez par là vos noms à des œuvres durables, et l'on se souviendra de vous.

G. O.

CORRESPONDANCE

[NOTE EDITORIALE.— Nous croyons devoir publier les correspondances qui nous sont adressées, relativement à des sujets de critique littéraire, pourvu qu'elles ne sortent pas de certaines bornes. Nous en laissons la responsabilité à leurs auteurs.]

CRITIQUE LITTÉRAIRE

M. le Rédacteur,

Me permettez-vous un mot de critique au sujet du poème de M. Louis-H. Fréchette sur Papineau ? M. Fréchette est un heureux poète qui n'a jamais été critiqué, et qui est salué comme le plus grand de nos poètes par votre collaborateur DELTA. Crémazie se trouverait au-dessous de cette étoile de première grandeur. Le talent de M. Fréchette est assez élevé pour apprécier et reconnaître une juste critique de ses vers. Il me répugne toujours de prendre un rôle de critique ; c'est une tâche délicate : vanité d'auteur est facile à blesser.

M. Fréchette est un romantique et un disciple de Victor Hugo ; il s'inspire de la littérature contemporaine. Mais peut-on, en littérature, être un disciple aussi grand que le maître ? Peut-on surpasser son modèle, comme dans l'art de peindre ? Je ne le crois pas.

Je suis un éclectique dans les lettres, autant un classique qu'un romantique. J'admire toujours Molière, Corneille, Racine et Boileau ; je n'en admire pas moins les poètes contemporains. Il me semble que l'art est plus pur et plus élevé chez les classiques, pendant que le génie des modernes, pour paraître magnifique, en est souvent moins sublime et moins vrai. D'un autre côté, il y a dans notre siècle des écrivains, comme Villémin et Cossin, qui semblent descendre en ligne directe du siècle de Louis XIV, par leur inspiration constante de ses beaux modèles. Enfin, les lettres et les arts ont fait des progrès, de nouvelles idées ont dominé l'esprit humain, et c'est être de son temps que d'accorder aux écrivains contemporains l'élevation de la pensée et de grandes qualités de style qui rendront immortels plusieurs noms du dix-neuvième siècle. Beaucoup d'hommes de lettres et d'hommes du monde lettrés sont de ce sentiment, au Canada.

Je reviens à M. Fréchette. Il nous présente d'abord Papineau comme un

..... de ces grands cœurs à la trompe olympique :

Imprimant sur notre âge sa gigantesque empreinte. Il est resté là debout dans sa majesté sainte.

Tout ce dernier vers est redondant. Le poète emploie trop souvent les adjectifs ronflants, comme gigantesque, immense, épique, olympique, stoïque, héroïque, éternelles victoires, éternes orages, etc.

M. Fréchette compare

..... un moissonneur appuyé sur sa gerbe

à Papineau, "vaineu stoïque" dont

L'œil, encore imprégné de lueur héroïque. Plonge serein dans l'avenir.

Je mets en prose les trois derniers vers de la troisième strophe : "Papineau laissait vieillir, en cultivant des fleurs, ses mains octogénaires, qui remuaient jadis les tonnerres des forums."

Laisser vieillir ses mains n'est pas une expression poétique.

Sa voix, sa grande voix aux sublimes colères.

Ce vers a trop d'emphase.

Lui, le puissant tribun que la foule en démençait.

Savait tous les jours d'une clameur immense.

Relégué désormais dans un monde idéal.

Drapé dans sa fierté qu'on croyait abattue.

Il dormait dans l'oubli.

Les deux premiers vers commencent en *ithos* et finissent en *pathos*, comme la pièce elle-même. Je ne comprends pas bien, au troisième vers, dans quel monde idéal il était relégué. Au quatrième vers, qu'on croyait abattue ne veut rien dire : qui pouvait croire que la fierté de Papineau fut abattue ? Au cinquième vers, il dormait dans l'oubli est une expression qui n'est pas juste ; on dit d'un homme obscur qu'il dort dans l'oubli, comme on le dit aussi d'un poème médiocre.

Voici une strophe dont la fin est belle :

Souvent, lorsque le soir de ses lueurs mourantes

Dorait de l'Ottawa les ondes murmurantes.

Au-dessus des flots noirs, sur le coteau penchant.

Où l'aigle canadien avait plié son aile.

On le voyait, debout comme une sentinelle.

Regarder le soleil couchant.

Mais comment, le soir devant les flots, le poète

peut-il dire ensuite : au-dessus des flots noirs ?

Les flots ne peuvent être noirs et dorés à la fois.

Le bruit des eaux brisant sur les écores,

Les murmures du vent dans les grands pins sonores.

La chanson des oiseaux, la plainte des bois sourds.

Tout ce concert confus de rumeurs innombrées

Qui s'élevait, la nuit, de l'onde et des ramées.

Tout lui parlait des anciens jours.

Au premier vers, les écores sont là pour rimer avec les grands pins sonores du second vers, qui résonne bien du reste. Au quatrième vers, je ne comprends pas rumeurs innombrées. Comment ces bruits de la nature qu'il énumère et qu'il appelle rumeurs innombrées, quoiqu'il les nomme, peuvent-ils rappeler les anciens jours à un mortel quelconque ?

Ouvrant au souvenir l'essor de ses pensées.

Ce débris glorieux de nos grands jours passés.

Géa d'une autre époque oublié parmi nous.

Comme il vous égarait de sa hauteur sereine.

Colosses d'aujourd'hui, tombe contemporaine.

Qui n'allez pas à ses genoux.

C'est en ouvrant l'essor de ses pensées au souvenir, que ce débris glorieux, en même temps que ce géant, d'une autre époque érase de sa hauteur sereine la tourbe contemporaine qui n'allez pas à ses genoux. Le poète est mieux fait en mettant, au dernier vers : "Qui n'allez pas à ses genoux," puisqu'il s'adresse à des contemporains. Il me semble que la tourbe contemporaine, que M. Fréchette méprise, contient des hommes aussi remarquables que M. L. J. Papineau, sinon par une éloquence aussi entraînante, du moins par un savoir aussi profond, une connaissance plus étendue des lettres, et une philosophie plus élevée.

Il compare l'âme de Papineau

..... à ces hauts pics dont les cimes neigeuses

Dressent dans le ciel pur leurs altières splendeurs.

C'est une vieille image.

Il lui semblait entendre, au milieu des rumeurs.

Son grand nom résonner, ainsi qu'une fanfare.

Au-dessus d'immenses clameurs.

A juger par le sens de la phrase, au milieu

des rumeurs vient là comme une cheville.

Mystérieux échos du passé ! les rafales

Lui jetaient comme un bruit de marches triomphales ;

Puis son œil s'abaissait d'une étrange clarté ;

Aux éclats de la poudre, au son de la trompette.

Il avait entendu claquer dans la tempête

Le drapeau de la liberté.

Comment les rafales, les vents qui font sur la terre la pluie et le beau temps, peuvent-ils être, même en poésie, les échos mystérieux du passé, et jeter comme un bruit de marches triomphales ? Et à la fin de la strophe, entendre claquer un drapeau n'est pas très-poétique.

Immortelle phalange au courage invaincu

Qu'il commandait jadis ; et la main sur l'histoire.

Il comptait en pleurant les compagnons de gloire

Auxquels il avait survécu.

Au courage invaincu n'est pas harmonieux ; on dit un courage invincible. Plus loin, M. Fréchette est dit mettre les yeux sur l'histoire au lieu de la main sur l'histoire.

..... Insondable mystère.

Qui fait presque toujours succéder, sur la terre.

Aux triomphes d'hier, les revers d'aujourd'hui ?

Qu'est-ce que cela veut dire ? Insondable mystère !

Et pourtant—ô chaos de la pensée humaine !—

Ce génie, héritier de quelque ombre romaine.

Avait encore en lui des éblouissements.

Comment est-il étonnant qu'un tel génie ait eu des éblouissements ? C'est vraiment un chaos de la pensée humaine.

Vain hérosisme ! l'n soir la mort, la mort brutale,

Vint le tou-cher au front de sa marque fatale ;

Vaincu par l'âge, hélas ! ce mal sans guérison....

Il y a redondance et pléonasme aux deux premiers vers. Que veut dire le dernier ?

Et dans un nimbe d'or, clarté mystérieuse.

L'on eut dit que déjà sa tête glorieuse

Rayonnait d'immortalité.

Deux alexandrins ampoulés et un vers de huit syllabes pour dire que le nom de Papineau est immortel.

Et ceux qui purent voir sa figure mourante. Que le reflet vermeil de l'écidant baignait. Crurent—dernier verset d'un immortel poème— Voir ce soleil couchant dire un adieu suprême. A cet astre qui s'éteignait.

Ces vers sont bons, et les deux derniers font image. M. Fréchette s'est peut-être souvenu de cette image du poète, que la mort de l'homme juste est la fin d'un beau jour. Mais Papineau, me dit-on, est mort dans un jour d'hiver, sombre et neigeux ; peut-être n'a-t-il pu voir le soleil couchant, mais il a vu la face de Dieu.

Ce n'était pas la mort, c'était l'apothéose ! Maintenant, parlons bas : il est la qui repose. Au détour du sentier si sauvage et si beau. Qu'il aimait tant, le soir, à gravir en silence ; Et les grands ormes verts que la brise balance. Soupirent seuls sur son tombeau.

C'est la plus belle strophe d'un poème, et la seule qui soit sans faute de goût.

..... car celui Qui mit sur Papineau la dalle mortuaire. Avait enveloppé dans le même suaire. Tout un passé mort avec lui.

M. Fréchette confond, dans ces vers, le fossoyeur avec l'ensevelisseur.

Je passe d'autres vers dont le lecteur lettré a sans doute reconnu les défauts. En outre, M. Fréchette répète, au cours du poème, l'adjectif grand huit fois, ce qui fait neuf fois avec le substantif grandeur. Il y a, je ne sais pourquoi, clameur immense au singulier, et innombrées clameurs au pluriel. Il parle trois fois de l'antiquité, pendant qu'un seul souvenir évoqué des anciens eût suffi : ces grands cœurs à la trompe olympique ; tous ces héros sortis d'un monde antique ; ce génie, héritier de quelque ombre romaine, etc., etc.

Je conclus que le poème définitif qui manquait à Papineau, suivant Delta, n'est pas encore fait. Certes, Papineau fut un tribun éloquent, et il a sa place marquée dans notre histoire ; mais je ne crois pas que ces vers de M. Fréchette servent à immortaliser son nom. Le poète n'aura pu suivre l'exemple d'Homère, qui rendit ce service à Achille.

La première règle d'un poète devrait être de mettre des pensées dans ses vers : on compose mieux, en vers ou en prose, quand on sait bien ce qu'on veut exprimer. Il faut aussi tourner et retourner le vers en prose pour connaître s'il s'énonce avec clarté, de sorte qu'on ne puisse rien ôter ou ajouter sans nuire à l'ensemble de l'œuvre. C'était la méthode de Voltaire de tourner ses vers en prose, afin de les corriger. C'est, d'ailleurs, ce que j'ai fait en critiquant la poésie de M. Fréchette.

M. Fréchette a un talent naturel de faire des vers, mais il n'a pas assez étudié les origines de la littérature française : il ne corrige pas assez ses vers ; il a toujours suivi Hugo, et il est périlleux, pour un talent comme le sien, de suivre un tel génie. Les classiques ne sont pas à dédaigner. Dans les vers de Lafontaine, par exemple, tout est à sa place, toute virgule est nécessaire. Il serait à souhaiter que M. Fréchette eût toujours à ses côtés une critique aussi sévère que Boileau l'était pour Racine.

Au dix-septième siècle, Soudery commençait son *Marie*, poème dédié à la reine Christine de Suède, par ce vers :

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

Georges de Soudery fut très-honoré en son temps ; il fut membre de l'Académie française, mais Boileau a dit que ses écrits sont *depuis de bons sens*, et la postérité a confirmé le jugement de Boileau. De même on ne lit plus les romans de sa sœur, mademoiselle de Soudery. Les écrivains du grand siècle firent oublier ces innocentes productions. C'est par le simple et le vrai qu'on arrive au grand. Il n'est pas nécessaire de répéter plusieurs fois les adjectifs grand et sublime pour être sublime et grand.

Le seul conseil que j'eusse à donner à M. Fréchette serait de travailler avec plus de soin : "poésie, et républicaine." Victor Hugo, qu'il admire, a étudié les anciens auteurs français ; j'estime que le grand poète sait par cœur la littérature des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Son meilleur roman, *Notre-Dame de Paris*, est en quelque sorte un tableau saisissant du génie et des mœurs du moyen-âge.

Il me semble que, pour être poète de quelque valeur dans la langue française, il faut connaître, comme les contemporains célèbres, l'histoire littéraire et la langue des siècles antérieurs.

UN AMATEUR DES BELLES-LETTRES.

VARIÉTÉS

—Eh bien ! comment avez-vous trouvé le

dieu d'Y... ?

—Mais assez insignifiant.

—Ca se conçoit, il est si modeste.

—C'est possible, mais il est fâcheux d'avoir par excellence une qualité qui ne permet pas aux autres de se montrer.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 136, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs soûlement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

NOS GRAVURES

L'hon. Jean-Louis Beaudry, Maire de Montréal

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, à propos de ce portrait, que de traduire la note suivante de notre confrère et voisin, le *Canadian Illustrated News* :

L'hon. J. L. Beaudry, qui approche de la soixantaine, mais qui est encore très-robuste et dans toute la force de son intelligence, est un des financiers les plus riches et les plus considérés de Montréal. Il a été candidat aux élections parlementaires en 1854 et 1858 ; mais il fut défait chaque fois. En revanche, il a été plusieurs fois élu maire, en 1862, 1863, 1864, et il a été élu de nouveau au mois dernier, comme successeur du Dr. Hingston, par une majorité écrasante. Il est entré dans sa nouvelle charge animé d'un véritable esprit de réforme et de zèle. Le nouveau maire est président de la Banque Jacques-Cartier. Il est aussi attaché à plusieurs autres institutions monétaires importantes. L'hon. J. L. Beaudry fut nommé conseiller législatif en 1867, pour la division d'Alma.

Au Château de Citry

Dans le cours de l'automne, on a chômé, au château de Citry, France, le soixantième anniversaire du mariage de Monsieur et Madame Hector Bossange. Cette fête de famille avait un intérêt tout particulier pour nous, Franco-Canadiens. C'est au Canada, à Montréal même, qu'il y a soixante ans, M. Hector Bossange contractait le mariage dont on fête le soixantième anniversaire ; et Madame Bossange est Française-Canadienne, sœur du regretté M. E. R. Fabre. Depuis cette lointaine époque, elle n'est revenue qu'une fois au pays, mais elle a conservé vivace au cœur le souvenir de la terre natale. On croirait, à l'entendre parler de ses compatriotes avec intérêt, avec effusion, qu'elle vient de nous quitter et que son existence s'est écoulée au milieu de nous. Elle est restée bien Canadienne, en devenant Française par les habitudes et les grâces de l'esprit, par le contact d'un homme distingué qui est le parfait modèle de ce qu'on appelait en France, au siècle dernier, l'*homme homme*, c'est-à-dire l'homme de bonne compagnie, d'intelligence exquise et d'honorabilité à toute épreuve.

A l'occasion de cet anniversaire, un poète, ami de la famille, a écrit quelques vers que nous sommes heureux de pouvoir reproduire. Ils seront lus avec plaisir par les nombreux amis que Monsieur et Madame Bossange comptent au Canada ; ils trouveront ici de l'écho dans bien des cœurs animés d'une tendre admiration pour une si rare, si digne et si noble vieillesse.

A Monsieur et Madame

HECTOR BOSSANGE

Soixantième anniversaire de leur mariage

Montréal, 14 octobre 1866. — Citry, 14 octobre 1876

Ils sont bien loins de nous ces premiers jours du monde
Où, prodigant ses dons, la nature féconde
Laisait vivre mille ans ses enfants nouveaux-nés ;
Où l'univers entier rayonnait de jeunesse ;
Où la mort, ne trouvant nulle part la vieillesse,
S'éloignait en tremblant de nos frères aînés.

A vingt ans aujourd'hui, quand l'âme épanouie,
S'enivrant de soleil, d'amour, de poésie,
Demande à l'avenir le secret des destins,
Soixante ans sont pour elle une éternelle vie,
La coupe inépuisable où coule l'ambrosie
Et l'*ultima Thule* de ses espoirs lointains.

Comme pour ces époux dont les livres bibliques
Nous racontent l'histoire et les vertus antiques,
Ces soixante ans, pour vous, n'ont commencé qu'au jour
Où, sur les bords heureux de la Nouvelle-France,
De vos cœurs de vingt ans couronnant la constance,
Vous avez vu l'hymen consacrer votre amour.

De ce beau Canada, qui de votre tendresse
Vit les premiers avants et la première ivresse,
Vous avez conservé le souvenir charmant,
Et vous voyez souvent sa douce image en rêve,
En lui disant adieu, de sa puissante séve
Vous avez emporté quelque chose en partant.

Quand de vos premiers jours plus d'un ami fidèle
Que l'ange de la mort a touché de son aile
S'en est allé dormir le sommeil éternel,
Vous demeuriez debout, pareils à ces grands chênes,
Ces magnifiques rois de nos forêts lointaines,
Qui semblent à nos yeux les colonnes du ciel.

Comme ils sont bien remplis ces nobles douze lustres !
Le travail incessant, les amitiés illustres
Qui dès vos premiers pas vous ont tendu les mains ;
Les voyages nombreux aux bords du nouveau monde
Où vous alliez porter la semence féconde
De cet esprit français, le charmeur des humains ;

Tant de bienfaits discrets semés sur votre trace ;
Ces enfants bien aimés, l'honneur de votre race,
De porter votre nom à juste titre fiés ;
Vos écrits parfumés de l'atmosphère élégante ;
Pour chanter dignement une telle existence,
Il faudrait un poème, et non pas quelques vers.

Ainsi, poursuivant votre course,
Sans redouter les noirs autans,
Vous ir z boire à cette source
Où buvaient nos premiers parents.

Et, du temps reculant les bornes,
Vous laissez couler les ans,
En repoussant les hivers moroses
Pour ne cueillir que les printemps.

Sur la montagne séculaire
Que foulèrent vos pieds vaillants,
De la couronne centenaire
Vous ornerez vos cheveux blancs.

Sur ce sommet brillant que dore
Le soleil d'un monde nouveau,
Vous saluerez à son aurore
Le vingtième siècle au berceau.

Puisse Dieu me garder la vie,
Pour consacrer le dernier chant
De ma pauvre muse vieillie
A vos noces de diamant !

14 octobre 1876.

Nous croyons faire plaisir en même temps à bon nombre de nos compatriotes qui ont reçu une cordiale et affectueuse hospitalité au château de Citry, où réside M. Hector Bossange depuis qu'il s'est retiré des affaires, en mettant sous leurs yeux une gravure représentant le château et prise sur photographie.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

La situation n'a guère changé en Europe. Le protocole est adopté par les puissances, mais on ne fonde pas beaucoup d'espérances sur ses résultats. Il aura probablement le sort de la Conférence internationale. La Russie s'est engagée à désarmer si la Turquie veut désarmer, et l'Angleterre a promis de faire consentir la Turquie. Celle-ci n'a pas encore signé le fameux protocole. Bien loin de s'empresse à désarmer, elle redouble d'activité et augmente même ses forces.

Voici les dépêches les plus importantes de la semaine :

Londres, 3 avril. — Une dépêche de Saint-Petersbourg dit que, malgré la signature du protocole, la guerre est considérée comme inévitable en Russie.

Vienne 4. — Les vives espérances que l'on entretenait lors de la réunion des diplomates sont bien diminuées. L'action diplomatique qui devait suivre la signature du protocole et les pourparlers relatifs au désarmement, ont rencontré des difficultés. Il y a de la part de la Russie un sourd antagonisme, et la Porte désire voir avorter les mesures prises par les puissances sans son consentement.

Londres, 5. — Le *Standard* dit que, d'après des avis reçus de Saint-Petersbourg, la Russie a donné ordre à sa flotte dans les eaux américaines et dans la Méditerranée, de retourner immédiatement à la mer Baltique.

Une dépêche de Vienne contient ce qui suit : "D'après des avis de Constantinople, le Grand Vizir et Savlet Pacha ont résolu de prévenir toute action diplomatique de l'étranger en faisant la paix avec le Monténégro, et en se conformant d'avance aux conditions du protocole." Malgré cette bonne nouvelle, on entretient peu d'espoir pour une solution pacifique.

Le *Vedomosti* de Saint-Petersbourg dit que le protocole est le commencement du dénouement. La Russie ne peut désarmer sans avoir l'assurance qu'elle ne sera pas obligée plus tard de mobiliser ses troupes. La guerre peut n'être pas immédiate, mais elle est inévitable.

Le *Globe* dit que la signature du protocole ne décide pas la question de la paix ou de la guerre. Quelque désirable que soit la paix, il y a des situations où la guerre est nécessaire.

Londres, 6. — Le protocole, sous sa forme définitive, est une sorte d'appel solennel fait à la Turquie pour lui recommander les réformes bien connues qui sont spécifiées. Il n'est point question de le faire signer par la Turquie, et on n'a arrêté aucune forme à laquelle la Turquie doive donner son adhésion ou son consentement.

La Russie se déclare prête à désarmer, pourvu que la paix soit conclue avec le Monténégro, que les Turcs suivent l'avis maintenant donné par les puissances, et surtout qu'il ne soit pas commis des atrocités comme celles de Bulgarie, parce que de tels événements rendraient le désarmement impossible. La Russie se déclare prête à traiter directement avec la Porte au sujet du désarmement, et à recevoir dans ce but une commission spéciale de Turquie à Saint-Petersbourg. Le correspondant fait remarquer que sauf la disposition générale à désarmer, la question de désarmement serait ainsi une affaire à régler directement entre les parties intéressées, ce qui écarterait l'objection que la Russie avait à accorder aux puissances le droit d'intervention dans ce sujet. Ainsi, sans être distinctement énoncée, l'idée d'un désarmement simultané a été adoptée, et le passage du protocole exprimant l'espoir que la Turquie désarmerait a été biffé.

Paris, 6. — Paul de Cassagnac a été condamné à deux mois de prison et à 3,000 francs d'amende, pour avoir insulté la Chambre des Députés.

Rome, 6. — On dit que le pape a invité le cardinal Ledoewski, archevêque de Posan, à demeurer au Vatican. Cette nouvelle, arrivant après celle qui annonçait que l'Allemagne insistait auprès du gouvernement italien pour obtenir l'extradition de ce prélat, est bien significative.

Londres, 7. — Le texte du protocole et des notes qui l'accompagnent vient d'être publié. La teneur générale de ce document est hostile à la Turquie. La Porte est invitée à mettre son armée sur un pied de paix et à exécuter les réformes que l'on exige d'elle.

ALLEMAGNE

La nouvelle de la résignation de M. de Bismark, comme grand Chancelier, a préoccupé l'Europe autant et plus même que les événements d'Orient. On annonçait d'abord la retraite définitive du prince, puis sa retraite temporaire pour quelques mois seulement. Les novellistes ont le choix entre les raisons de santé et les motifs politiques pour expliquer cette démarche de Bismark. Quelques-uns y voient la conséquence des échecs essuyés par le Chancelier, dans le parlement, pendant la dernière session. D'autres disent qu'il veut échapper à la responsabilité des événements qui se préparent au sujet des affaires d'Orient.

Londres, 7. — On télégraphie de Berlin : "Il a été bien difficile d'arranger un plan pour l'administration des affaires pendant l'absence du prince de Bismark. Le plan semble ne convenir à aucun parti, et il soulèvera de vigoureuses critiques au Reichstag. Personne n'est content de voir l'emploi de premier ministre rester en suspens pendant un an. Il se peut aussi que le Reichstag se trouve froissé de la proposition de ne faire représenter le gouvernement, pendant une aussi longue période, que par des fonctionnaires subalternes. Le nombre de ces rumeurs circulant touchant les motifs du prince de Bismark ne font qu'épaissir l'obscurité. Sa santé est épuisée, certainement, et ses amis le pressaient depuis longtemps de se retirer. Sa femme et sa fille sont particulièrement heureuses qu'il ait un peu de répit, et elles sont d'accord avec ses ennemis pour espérer que c'est un premier pas vers sa retraite finale. Il est réellement douteux qu'il reprenne jamais l'administration personnelle et active des affaires. Mais, bien que cette vue soit généralement acceptée, les raisons pour lesquelles il a choisi pour se retirer la voie oblique d'un congé restent inconnues. On suppose que l'empereur, dans la condition troublée de l'Europe, veut garder le pouvoir de rappeler le prince de Bismark en tout temps, en cas de besoin. Même si le prince se retire complètement, le changement sera purement personnel, et il n'y aura pas de nouvelle ligne politique."

Deux dépêches plus récentes disent ce qui suit :

Berlin, 7. — La résignation de Bismark est due à la nécessité reconnue par l'empereur, et tous les hommes modérés, d'un changement dans l'attitude de la Prusse vis-à-vis de la papauté.

Londres, 7. — Une dépêche de Berlin dit que Bismark restera en fonction jusqu'au commencement de l'été. Alors il prendra un congé de six mois.

On estime à 40,000 le nombre d'ouvriers sans ressources à Berlin. La misère qui règne dans l'empire d'Allemagne, surtout au sein des grandes villes, devient chaque jour de plus en plus intense et menace de prendre les proportions d'une véritable catastrophe nationale. C'est le socialisme qui profite de cet état de choses.

ÉTATS-UNIS

Des symptômes de défaillance se manifestent parmi les républicains. Les radicaux lâchent prise dans la Caroline du Sud, et la débandade dans cet Etat pourrait bien amener la désorganisation du parti en Louisiane. Le désarroi paraît avoir été causé par le Président, qui a donné l'ordre de retirer les troupes fédérales de Columbia, capitale de la Caroline.

Une dépêche de Saint-Louis au *Herald* dit que le général Grant se déclare en faveur de Hampton et de Nicholls, et approuve l'action de Hayes.

Le *World* dit que Chamberlain doit publier une adresse aux républicains de la Caroline du Sud, et se retirera pour toujours de cet Etat. Une dépêche spéciale de Columbia au *Herald* dit : "Les fonctionnaires républicains, à l'exception de Chamberlain, doivent rester dans la maison d'Etat. Ils prétendent qu'ils ne peuvent être délogés que par la force des baionnettes, parce que la Cour Suprême est également divisée, jusqu'à ce que le nouveau juge-en-chef soit élu."

Des avis de la Nouvelle-Orléans mandent que le gouvernement de Packard a été terrifié par la décision du cabinet sur les affaires de la Caroline du Sud. La législature de Nicholls est à la veille de se débarrasser.

On télégraphie de la Nouvelle-Orléans, le 6 : "Il y a eu aujourd'hui une assemblée monstre des citoyens. Environ 15,000 personnes étaient présentes. On y a adopté une série de résolutions dont la préambule proclame le dévouement de la Louisiane à la constitution des Etats-Unis. Il y est dit que les haïnes de parti doivent être étouffées et qu'il faut resserrer les liens de fraternité qui doivent relier cet Etat avec le reste de la république."

Washington, 8. — La proclamation convoquant une session extraordinaire du parlement pour le 4 juin, sera probablement lancée cette semaine.

Le *Courrier des Etats-Unis* expose en ces termes la situation :

"La question du Sud a presque cessé d'être une question. On peut la considérer comme réglée en ce qui concerne la Caroline du Sud, et si elle est moins avancée en Louisiane, c'est simplement parce qu'on y a mis des retards qui

l'ont compliquée quand il eut été tout aussi facile d'en finir du même coup.

"Quoi qu'il en soit, les choses suivent leur cours à la Nouvelle-Orléans en attendant l'arrivée des commissaires de M. Hayes. Packard et Nicholls protestent également que toute fusion est impossible entre les deux législatures, et tous deux déclarent pareillement qu'ils ne feront aucune concession, qu'ils n'accepteront aucun compromis. Packard, enfermé dans sa forteresse de la maison d'Etat, partage avec ses sbires la conviction que la patrie est perdue si de ses fenêtres crénelées il cesse d'apercevoir l'uniforme des soldats fédéraux, et affirme qu'il n'abandonnera à aucun prix un pouce de ses prétentions. Nicholls maintient qu'il ne permettra même pas que ses droits soient discutés, et déclare que, s'il écoutait ses amis, il refuserait même d'avoir aucuns rapports officiels avec la commission avant qu'elle ne fût reconnue comme gouvernement. Cet imbroglio, cependant, doit avoir une fin ; elle n'est pas loin probablement, et peut-être serait-elle plus près encore si les délais apportés par le gouvernement et les hésitations qu'il a montrées ne l'eussent retardée. La législature de Packard ne tient qu'à un fil, et ce qui en reste n'est retenu que par l'espoir d'un dernier recours à la commission ; quand il sera manifeste que cette commission n'a d'autre objet que de préparer la voie au retrait des troupes, il y a apparence que les derniers liens se briseront, et que Packard verra s'évanouir en fumée jusqu'au dernier vestige de son gouvernement fantastique."

FAITS DIVERS

TROIS ENFANTS BRÛLÉS VIFS. — Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie a détruit une maison occupée par Henry Scilly et sa famille à Crediton, province d'Ontario. Trois enfants, âgés respectivement de 5, 7 et 9 ans, ont été brûlés vifs.

— On télégraphie de Lennoxville, le 25 : "Ce matin, au moment où un train du chemin de fer de Megantic et International dépassait la station de Johnsville, le mécanicien aperçut une jeune femme qui se jetait en travers de la voie. C'est en vain qu'il fit des efforts pour arrêter la locomotive, le train entier passa sur le cadavre de la malheureuse. Elle se nommait Bowell et habitait Johnsville ; il paraît que pendant quelque temps elle menait une vie fort scandaleuse."

NOYÉ. — Dans l'après-midi de vendredi, un enfant de sept ans, nommé Chs. Thompson, dont la famille demeure rue Sainte-Madeleine, à la Pointe Saint-Charles, jouait avec quelques-uns de ses camarades sur la glace, au pied du canal, lorsque s'étant trop approché d'un trou, il glissa et disparut sous la glace.

— Madame William Scott, de Greenville, N.-J., a donné naissance à quatre enfants jeudi dernier ; trois sont vivants.

ENQUÊTE. — M. le coroner Jones a ouvert une enquête sur le cadavre de Marcella Lemaire, qui avait été renversée sur la rue Saint-Laurent, le jour de la fête de la Saint-Patrice, par le cheval d'un officier-ordonnateur de la procession, et qui est morte dimanche à la suite de ses blessures.

Les témoignages ont établi que le cavalier avait lancé sa monture à une allure immodérée et que l'accident était imputable à son imprudence.

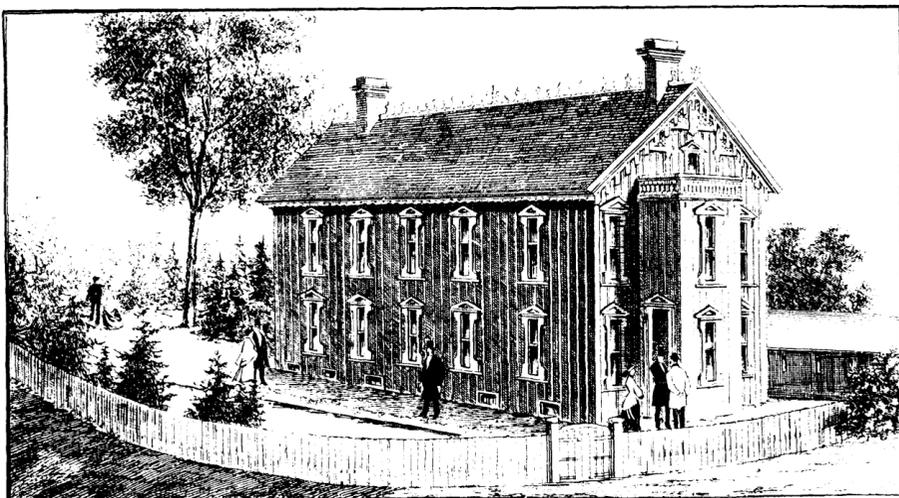
L'auteur de l'accident étant resté introuvable, le jury a rendu un verdict de "meurtre involontaire contre une personne inconnue."

SUICIDE. — Lundi de la semaine dernière, sur les trois heures, M. le coroner Jones a tenu une enquête sur le corps de David Logan, marchand, âgé de 47 ans, né à Grenade, de parents écossais, qui avait été trouvé le matin pendu dans son magasin, No. 161, rue Wellington.

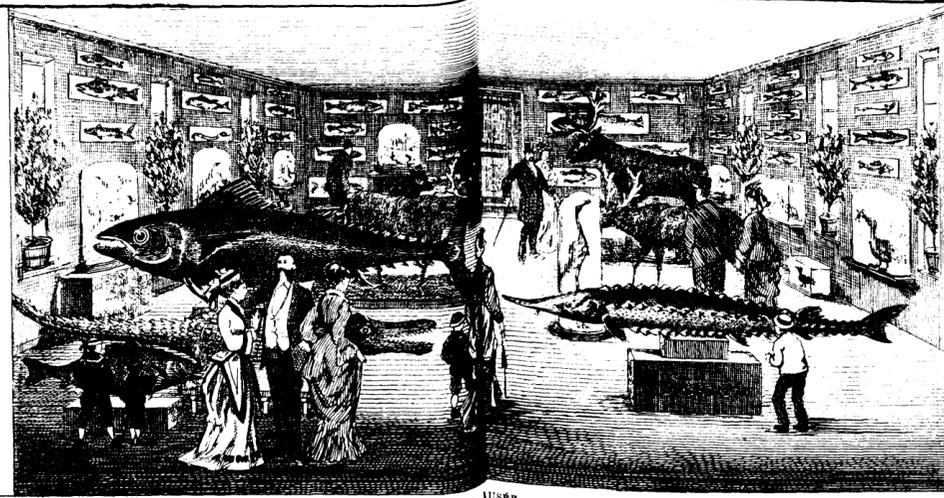
Il ressort des témoignages entendus, que le défunt paraissait très-agité depuis quelque temps. Dans une lettre, adressée à sa femme, qu'il a laissée dans son magasin, il lui déclarait que la cause de sa mort était un embarras financier temporaire, car ses agents en pays étrangers n'avaient pu réussir à vendre certaines propriétés immobilières dont le prix de vente aurait amplement et plus que suffisamment comblé le déficit momentané de son commerce.

Après quelques minutes de délibérations, le jury rendit le verdict suivant : "Que le dit David Logan, pendant qu'il se trouvait dans un état d'aberration mentale temporaire, s'est suicidé par strangulation."

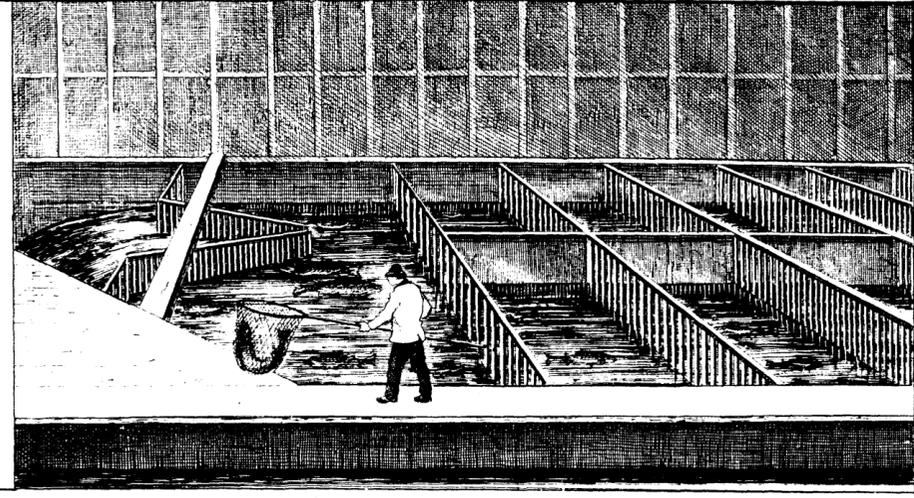
VERDICT. — Mardi matin, le 3 courant, à dix heures, l'enquête du coroner Joseph Jones, sur le corps de Régis Lalonde, commencée lundi, le 19 de mars dernier, et ajournée au 3 avril courant, s'est continuée en présence du jury, dans la Morgue, rue Perthuis. Les docteurs Laberge, Craig et Rottot ont comparu devant le jury. M. le Dr. Rottot, chargé de l'analyse chimique des viscères du défunt, fit son rapport, par lequel il déclara n'avoir pu trouver de traces de poison qui aurait pu causer la mort. Il répondit, ainsi que MM. les docteurs Laberge et Craig, longuement et sagement aux questions posées par le coroner et le jury. Le résultat des délibérations du jury, qui furent minutieuses et longues, fut un verdict de "paralysie du cœur" qui a été transmis par le coroner au curé de l'Immaculée, afin de permettre l'inhumation du défunt dans le cimetière catholique de cette paroisse.



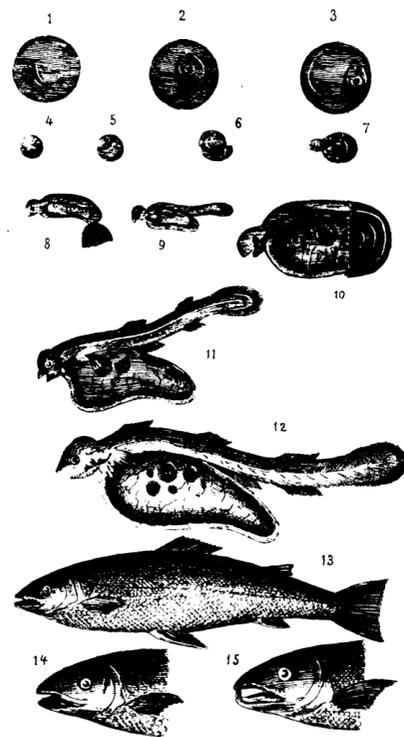
9. VUE EXTÉRIEURE DU HANGAR A ÉCLOSION



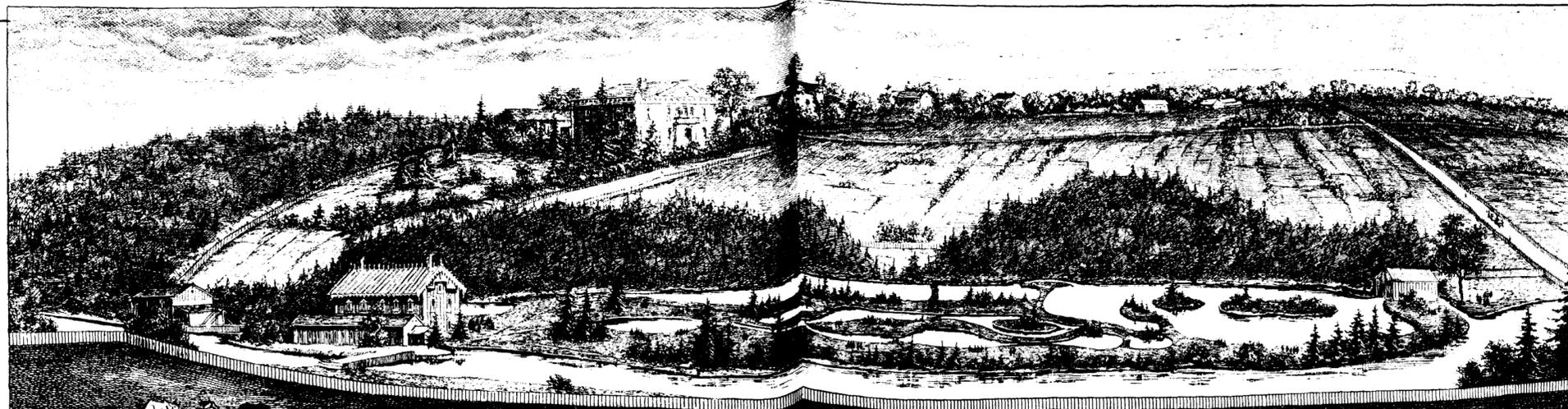
8. USAGE



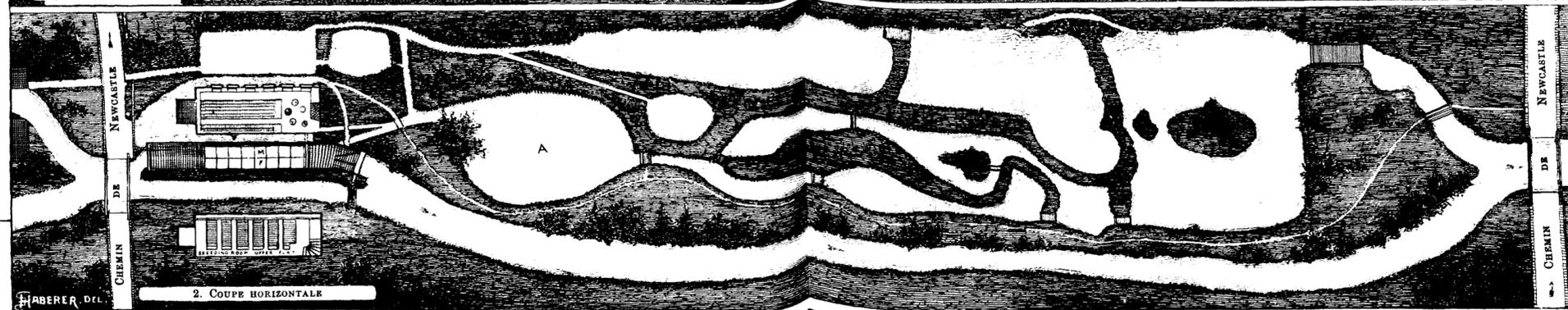
3. HANGARS DE RÉCEPTION, PARCS, TRAPPES, ETC.



11. DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'ŒUF PENDANT L'ÉCLOSION



1. VUE A VOL D'OISEAU



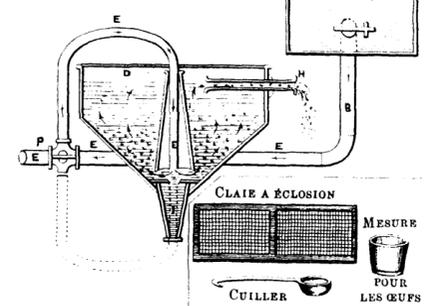
2. COUPE HORIZONTALE

HABERER DEL.

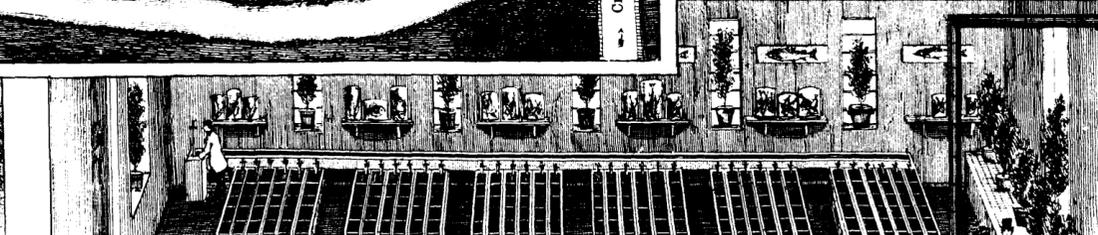


5. ENLÈVEMENT ET IMPREGNATION DES ŒUFS

APPAREIL AUTOMATIQUE DE M. WILMOT POUR RECUEILLIR ET NETTOYER LES ŒUFS



6. APPAREIL A ÉCLOSION



LE CLOCHER

Mon cœur est une tour perdue. En vedette sur l'étendue ; Il y pend deux timbres d'airain.

L'un est la cloche d'allégresse. L'autre est le tocsin de détresse. Le sonneur les mène bon train.

Toujours en quête d'un nuage. Toujours les yeux au firmament. De ses cloches, à tout moment. L'espégle intervient l'usage.

Il sonne en mort le mariage. En baptême l'enterrement. Ne tromperait-il seulement ? N'est-ce qu'un fou ? Serait-ce un sage ?

JOSEPHIN SOULARY.

N. B.—Le clocher figure le cœur humain.

LE SORCIER DE MONT GRANIER

DEUXIEME PARTIE

L'ECHANSON DE MIRIBEL

Non ! tous les cœurs n'ont pas le ver de l'égoïsme. Tous les riches n'ont pas fouillé dans le boursier ; La pudeur croit plus belle, à côté du cynisme. Les prés ont plus de fleurs à côté du charnier.

(OUGIER, Feuilles mortes.)

I

DE L'INFLUENCE QUE PEUT AVOIR UN PSALTERION SUR LES NERFS D'UN AVARE

C'était un beau garçon de vingt à vingt-cinq ans, alerte, bien découplé, svelte, la mine altière. Il marchait le nez au vent, le poing sur le pommeau de son épée, et faisait résonner sur le pavé le talon de ses souliers pointus, armés d'épérons. Ses cheveux blonds s'échappaient en boucles épaisses de son bonnet de laine écarlate. Il s'enveloppait dans son manteau d'étoffe légère, chantant un joyeux couplet de veneur, d'une voix fraîche, hardie et sonore.

Tout dormait dans la vieille cité dont ce jeune homme parcourait les rues désertes et silencieuses. Nulle clarté ne passait à travers les croisées, closes par des châssis de parchemin huilé.

Semblables à ces découpures de papier noirci que les enfants s'amuse à coller sur des feuilles de papier blanc, les pignons pointus et les hautes cheminées des maisons se découpaient en noir sur le bleu transparent du ciel.

C'est là, aux rayons de la lune, reluisait dans l'ombre un vitrail.

Aucun bruit ne troublait le silence, sauf le leur et sec et régulier du talon de notre homme sur les pierres arrondies du pavé.

Car, à l'exemple du roi Philippe-Auguste de France—exemple qui datait de soixante-douze ans en cette année 1257—l'évêque Amédée de Miribel avait fait payer, *sumptibus suis*, la rue principale de Saint-Jean de Maurienne, capitale de son petit Etat. Cette rue, partant de la cathédrale, passait entre celle-ci et l'église de Notre-Dame, alors en construction, longeait ensuite les maisons fortes de Montarlot, de Maréchal et de Belletruche, puis l'hôtellerie du Chat de simple courrouc, et aboutissait à la porte d'Arvan.

Nous sommes donc en l'an 1256, et dans l'antique ville appelée, depuis le sixième siècle, Saint-Jean de Maurienne.

Notre inconnu longeait, en ce moment, la vieille cathédrale, dont les murs d'enceinte, datant du bon roi Gunthram, n'étaient encore âgés que de sept siècles, ayant été construits en l'année 565. Il s'engagea ensuite dans la rue, et ne tarda pas à arriver devant un vieux logis, dont le portail était sommé d'un large écusson d'armoiries, sur lequel deux lions appuyaient leurs pattes charnues.

Sans désemparer, il se dépouilla de son manteau, sous lequel il cachait un instrument de musique, appelé psalterion, et qui ressemblait assez à une guitare dont on aurait coupé le manche. Il le saisit, et, étouffant un éclat de rire, il promena un regard malicieux sur le vieux logis aux fenêtres noires, sur les saules-pleureurs de son jardin, dont les branches flexibles playaient sous l'effort d'une brise légère.

Alors le jeune homme, dont le but évident était de donner une sérénade à quelque personnage duquel il voulait se moquer, se mit à chanter, en pinçant les cordes de son instrument, un lai dont voici le premier couplet :

Si ne voulez le siège sans longueur, Tantost lever ou rompre par puissance. Rafraichissez le chaste de mon cœur D'autres vivres de joyeuse plaisance.

Ce lai célébrait, en les tournant en dérision, dame Avarice et dame Gourmandise, en un dialogue alterné, fort piquant, et dont le chanteur accentuait chaque strophe comme si chacune d'elles faisait allusion à la situation actuelle de son esprit ou visait l'objet infortuné de ses railleries.

Au bout d'un instant, il leva les yeux vers une des croisées, qui venait de s'éclairer tout-à-coup, et derrière laquelle apparaissait une ombre noire.

« La dame est là, murmura le musicien. Comment se fait-il que Belletruche ne soit point aux aguets ? »

Puis, après une joyeuse ritournelle, il reprit sa chanson.

Mais il achevait à peine les premiers vers, qu'il entendit une voix rude crier derrière lui : « Que faites-vous ceans, maraud ? Et quelle mouche vous pique de braire sous les croisées de mon hôtel, tout ainsi qu'un âne, alléché par l'odeur des chardons ? »

Le jeune homme, s'étant retourné, sans manifester aucune surprise, se vit en face d'un homme, grand, gros et gras, gris de cheveux et de barbe, au visage bourgeonné, un nez violacé, et qui prenait des airs de matamore.

« Monsieur, la comparaison est peu courtoise ! repartit, en s'inclinant, le bonnet à la main, le donneur de sérénade. Je ne sache pas qu'il y ait eu des ânes dans ma famille. En conséquence, il me semblait qu'au lieu de braire, je chantais. Mais si vous affirmez... »

—Oui, je maintiens le mot braire, à moins que vous ne préférerez choisir entre *beugler*, *hurler* ou *aboyer* ?

—Fort bien, monsieur. Le choix me plaît. Je disais donc que, puisque vous maintenez... »

—Vous bravez encore !... »

—Je vous répondrai ceci : Peu vous chaut, monsieur, que je braie, que je beugle, que je hurle, que j'aboie ici ou ailleurs ? »

Le nouveau venu, d'une voix de fausset désagréable dont le timbre aigu retentit dans toute la rue, s'écria :

« C'est absolument comme moi ! Que je vous fende en quatre... »

—Ici ou ailleurs ! interrompit l'autre d'un ton gougeonard.

—Que je vous troue la poitrine de cent coups d'épée !... »

—Ici ou ailleurs... »

—Ce me sera une vive satisfaction !

—Donc, monsieur, dégainez.

—C'est fait ! dégainez vous-même, messire l'hibristion.

—Tout beau ! » s'écria le jeune homme.

Il plia soigneusement son manteau, et en fit un coussin sur lequel il déposa son psalterion. Puis, tirant son épée, il s'avança vers le gros quidam, se découvrit et lui dit, avant de croiser le fer :

« Il se peut, monsieur, que vous ignoriez à qui vous avez l'honneur d'avoir affaire. Je me nomme François Oger, seigneur de Ternier, Fontcouverte et autres lieux.

—Cornes de bœuf ! Je le sais depuis une heure, M. de Ternier.

—Bah ! et vous n'avez successivement comparé, m'ayant reconnu, à un âne ? à un bœuf ? à un chien ? Vous m'allez rendre raison de ces outrages, sur l'heure !

—C'est que... »

—Pas un mot de plus ! aux épées ! aux épées ! »

L'inconnu paraissait peu disposé à obéir aux injonctions de son adversaire. Il tenait sa rapière d'un air assez gauche, et paraissait fort embarrassé :

« Il est bon que vous sachiez, reprit-il après un moment le silence, avec qui vous allez vous mesurer... »

—Peu m'importe !... »

—Mais encore... »

—Ce sera donc la dernière fois que vous vous parerez de vos noms et de vos titres. Ils seront à un autre, demain, qui fera ramasser votre cadavre dans la boue et l'enverra au cimetière... »

—Je me nomme, songez-y bien !... »

—Allez donc !

—Je me nomme Agapit-Hilarion-Ennemond de Belletruche, et je suis maître d'hôtel de Monseigneur.

—Je le sais depuis une heure. Commençons !

—Un moment, cher Ternier ! s'écria le seigneur de Belletruche d'une voix suppliante. Je ne suis pas un homme de guerre, moi. Pourquoi vous trouvez-vous sous mes fenêtres ? Vous me donnez une sérénade... hum ! ou un charivari... Vous me dites qu'on vous êtes, je suis satisfait de ces excuses. Je vous dis qui je suis : vous rengainez et nous nous embrassons, n'est-ce pas ? »

Oger de Ternier retint un éclat de rire, et s'efforça de frouer le sourcil :

« Monsieur, vous ne faites qu'intervertir les rôles et travestir les choses, cria-t-il d'une voix tonnante. Je ne vous fais pas d'excuses : je ne suis pas ici pour vous, je me moque de vos sermons... Par ainsi ne rengainez pas, ne nous embrassons pas, ne discourez pas davantage, et coupons-nous galamment la gorge. »

Messire de Belletruche était fort perplexe. Il n'avait aucune envie de se battre, et s'il avait provoqué son adversaire, ce n'était que dans l'espoir d'intimider ce jouvencel à peine hors de page.

Il voyait maintenant combien il s'était trompé et se repentait fort de son courage intempestif. Enfin, il reprit la parole :

« Monsieur de Ternier, dit-il, vous parlez aussi bien que vous chantez, et ce n'est pas peu dire. Vous me plaisez, jeune compagnon, ne prolongons pas notre querelle.

—M. de Belletruche, vous étiez beaucoup moins flateur tout à l'heure.

—M. de Ternier, je suis ou ne peut plus sincère, en ce moment.

—M. de Belletruche, vous allez me rendre raison de vos soupçons injurieux.

M. de Ternier, je n'en ferai rien, je vous assure, attendu que je ne vous ai nullement soupçonné.

Oger fouetta l'air de son épée, et s'avança d'un air furibond contre Belletruche, qui devint blême et commença à rompre :

« Ah ça ! s'écria le jeune muguet, vous vous moquez de moi, bonhomme ! Eh bien ! Agapit-

Ennemond de Belletruche, jaloux, avare et poltron, défendez-vous un peu.

Pendant la tête, Belletruche tourna les talons et s'enfuit du côté de la place Mauconseil, laissant tomber son épée derrière lui.

Oger le poursuivit en riant à perte d'haleine.

II

MAISTRE CRÉPIN TARDIGUET ET SON COMPÈRE QUARANTEUVRE TOMBENT DE SURPRISE EN SURPRISE.

Belletruche courait toujours... A l'extrémité de la rue Boreière, de l'autre côté de la place Grenette, s'ouvrait une rue étroite et fangeuse, bordée de maisons lézardées, datant au moins du VIIIe siècle, et à l'entrée de laquelle un orme gigantesque ombrageait une fontaine composée d'une vasque croucée dans un tronc d'arbre et d'une colonne de pierre mal dégrossie, de laquelle coulait, par un robinet de fer rouillé, un maigre filet d'eau.

Une hôtellerie, placée tout à côté de la fontaine, avait pris pour enseigne : *A l'Orme*, et la rue conserva ce nom, qu'elle porte encore aujourd'hui.

En face de l'hôtellerie, il y avait une toute petite maison, occupée par une boutique de cordonnier-juré, ornée de cette enseigne naïve :

A LA SOURIS QUI MARCHÉ MAISTRE TARDIGUET, CORDONNIER.

Au premier étage, bien que le couvre-feu fut sonné depuis longtemps, une lumière apparaissait derrière les châssis de papier huilé d'une fenêtre. Elle éclairait une petite chambre où causaient, en buvant, deux hommes, dont l'un, vêtu de chausses de drap grossier et d'une saie semblable qui disparaissaient sous un tablier de cuir, pouvait avoir de soixante à soixante-cinq ans. Son abdomen proéminent avait doublé de volume depuis que nous avons eu le plaisir de le rencontrer, car c'était bien maître Crépin Tardiguet, bourgeois de la ville de Saint-André.

L'autre, grand et sec, plus âgé de dix ans que son compagnon, était vêtu d'un surcot de drap vert, bordé de fourrures, et de chausses collantes en gros tricot de laine rouge. Un chaperon de futaine écarlate enserrait son front et cachait entièrement ses cheveux.

Il avait nom Amblard Quaranteuvre, marchand-toilier de son métier, et l'un des quatre échevins de Saint-Jean.

Reprenons les choses d'un peu haut.

Maître Crépin Tardiguet, après avoir fermé sa boutique et renvoyé son apprenti, se disposait à se coucher, lorsqu'il lui prit l'envie bien naturelle de boire un verre de cervoise avant de s'endormir dans les bras de Morphée.

Il se dirigea donc vers l'entrée de l'hôtellerie de l'Orme, et entama le colloque suivant avec le digne Césaire Fenouil, propriétaire de cet utile établissement.

« Eh bien ! voisin, la journée a été bonne, hein ? »

—Ah ouai ! m'en parlez pas, Crépin ! pas le moindre soudard ! pas le moindre voyageur ! Cela dure depuis huit jours.

—Ah ! c'est que les règlements sont sévères, et les gens d'armes de Monseigneur sont bien trop disciplinés pour les enfreindre.

—Oui, cela n'empêche pas qu'il faut payer le droit de *barlèage*, c'est-à-dire ne pas vendre de vin pendant un mois de l'année ; or, les nobles syndics m'ont assigné cette année-ci le mois de juin comme mois de ban.

—C'est au moins dix sols de bénéfice que vous perdez !

—Après cela, je dois le droit de *bohade*, soit deux journées de bœufs pour l'entretien du château et des granges de Monseigneur.

Crépin regarda maître Fenouil avec commisération.

L'hôtelier avait appuyé contre la muraille le volet de bois plein qu'il se disposait à appliquer contre les fenêtres de sa maison.

Croisant les bras, il continua en s'exaltant peu à peu :

—Puis, vient le droit de *champartage*. Je suis censier de Miribel pour un champ au Clappey, et je lui dois une gerbe de blé sur vingt et une.

—Pauvre père Fenouil ! exclama le cordonnier.

—Ajoutez la dime, les tailles, les corvees et prestations, le droit sur le gibier, et vous verrez, compère, si j'ai le droit, moi, de crier.

—Hélas ! c'est le seul droit du vassal, ami ! Moi, en ma qualité d'étranger, je paye le *champartage* : vingt florins par an, Césaire (1) !

—Oui, nous sommes écrasés d'impôts ; mais qui sait ? nos enfants le seront peut-être davantage.

—Humph !... En tout cas, Miribel est un bon seigneur, ce n'est pas de sa faute si les lois sont faites et les droits établis. N'a-t-il pas fait remise à tous ses vassaux, l'an passé ?

—C'est vrai ! se hâta de dire Fenouil. Miribel est un noble seigneur et généreux, au moins. Mais encore faut-il pouvoir le satisfaire !

—Ha ! ce qu'il a fait l'an passé, je crois qu'il ne pourrait le faire mes'lui.

Et donc pourquoi ?

Pourquoi ? ne me l'a dit personne, mais sais-je comprendre, au moins. Vous savez, compère, que par delà la rivière d'Arg, se trouvent aucunes terres appartenant à notre évêché. Ces dites terres sont détenues par le sire dauphin de Vienne—prince de haut lignage—au préjudice et détriment de notre seigneur Pevêque et prince... »

(1) Soit douze francs de notre monnaie.

—Mais qu'ont de commun ces terres avec les droits que nous payons ? interrompit Césaire.

—Suivez-moi raisonnablement, compère. Miribel vaudra récupérer son bien, et pour ce, faudra nombre de gens de guerre. Or donc, pour payer ces gens de guerre, besoin sera d'argent ; pour avoir de l'argent, il est juste et convenable que le seigneur se fasse payer les droits légitimement dus par le vassal. Voilà !

—Eh ! la noblesse ne peut-elle payer ?

—La noblesse donne son sang, mon compère, nous autres devons donner nos blancs-douzains.

—Ce n'est pas avec des blancs-douzains que l'on paye une armée.

—Vous dites vrai, mais avec les blancs-douzains ont fait des florins, avec des florins, des écus d'or. Sur quoi, Césaire, ajouta le bonhomme, la bonne nuit je vous souhaite.

—Je vous souhaite la bonne nuit, Crépin, répondit le cabaretier, qui, après avoir empli de cervoise le broc de Crépin, se hâta de fermer l'hôtellerie, car les sergents allaient parcourir les rues, et, si l'on eût vu sa maison encore ouverte, il eût dû payer une amende.

Au moment où Crépin ouvrait sa porte, un coup sec fut frappé sur son épaule. Il se retourna avec un geste d'impatience, mais, reconnaissant l'échevin Quaranteuvre, il grimaca un sourire et dit, en essayant de cacher le broc qu'il tenait à la main :

« C'est vous, maître Amblard ! Ah ! A quoi dois-je l'honneur... il est tard... et... »

—Que portez-vous donc là, Tardiguet ? demanda l'échevin.

—Heu ! rien, de l'eau que je viens de puiser à la fontaine.

—En êtes-vous bien sûr ? Ne serait-ce point de l'eau mitigée d'un peu de cervoise ? Votre pot répand un suave parfum, et j'ai fort envie de vous en demander un verre !

—C'est que... enfin... vous comprenez ? le couvre-feu est sonné.

—Bah ! personne ne nous inquiètera ; montons.

Le brave Crépin fit bonne contenance, introduisit le vieux marchand dans sa chambre, alluma une lampe, et prépara deux verres qu'il posa sur la table à côté du broc.

L'échevin le regardait faire en souriant malignement, et lorsque son hôte eut achevé ces préparatifs, il commença par les banalités d'usage sur le temps, les récoltes, les intérêts du cordonnier. L'autre l'écoutait avec recueillement et ne répondait guère que par des monosyllabes.

Tout en buvant de larges lampées, on se mit à causer de choses et d'autres, de tels officiers, de certains seigneurs, de différentes châtellenies. Amblard avait un mot satirique pour chacun des personnages dont il était question. L'un était paresseux, l'autre ne détestait pas la bonne chère, un troisième était assez vaniteux de sa nature.

« Qu'est-ce donc que la famille du Rocher ? demanda Quaranteuvre.

—La famille du Rocher ! ah ! c'est une belle famille ! Je me rappelle le père : Pierre. Un vaillant homme et un digne chrétien, en vérité, mon maître ! Il est mort comme les autres labas !

—Où, là-bas ? »

Tardiguet devint blême.

« Eh ! ne le savez-vous pas ? A Myans, en 1248.

—Ah ! ah ! lors de la chute du mont ?

—Oui... Son fils Matthias y périt aussi, ainsi que le syndic noble Jacquelin de Barberaz et sa femme, et Régina, leur fille.

—C'étaient les parents de messire Eudes ?

—Son père, sa mère et sa sœur ! Qui encore ? Ah !... il y avait aussi l'apprenti de Pétremand le Bréchet—que Dieu ait son âme, s'il est trépassé !—un jeune gars un peu fier, mais brave et bon, qui disparut avant la... le... avant l'événement. On le disait fiancé à Eulalie du Rocher.

—Rose Aubenel, la marchande de drap, était bien la femme de ce Pétremand ?

—Eh ! que me demandez-vous ? Rose Aubenel était la femme de Pétremand le syndic, et Marthe, sa fille. Gengoux est resté avec eux. Dans ce temps-là, il n'était qu'apprenti.

—Il y eut donc peu de gens qui se sauvèrent ?

—Hélas ! dix ou douze, au plus ! un sire breton, un jeune chevalier de Savoie, Chissé, qui passèrent la nuit sous les roches et ne purent sortir que le lendemain.

Tardiguet secoua la tête et reprit d'une voix lente et grave où perçait encore l'accent de la douleur :

« Il y eut cinq mille morts, messire. Cinq paroisses furent écrasées sous les débris de la montagne. Moi... je m'étais réfugié aux pieds de la Vierge Noire. Ma femme, la pauvre Josephine, n'osa pas quitter la maison. Elle périt comme les autres. Ma défunte femme—Dieu l'ait en son girou !—était, au demeurant, une bonne creature—un peu hargneuse aucunes fois.

—Hélas ! Tant de monde périt ce jour-là, qu'on pensait moins à sa propre douleur qu'à celle des autres... Je voyais ce petit Barberaz, seul en ce monde, à seize ans ! La volonté de Dieu soit faite ! cruel châtin-ent, sire échevin : cinq mille innocents payèrent pour dix coupables... Mais le mal était parmi les gens de Saint-André.

Dieu ne promettait-il pas au patriarche d'épargner les villes maudites, s'il y trouvait dix justes ? Depuis longtemps les moines du monastère parlaient contre le scandale. Y avait-il dix justes à Saint-André ? Que voulez-vous ? La ville était sur le passage de tous les voyageurs, vagabonds, bohémiens, égyptiens et autres... C'est de là que venait le mau'is exemple ! »

Amblard Quaranteuvre, n'entendant plus la voix monotone de son interlocuteur, s'écria :

brusquement, poursuivant la pensée qui le travaillait mentalement :

— Ça, pourquoi tous ceux qui échappèrent à Péloponèse ont-ils été à Saint-Jean de Manrienne, au lieu de se disperser ?

— Ah ! sire échevin, ignorez-vous donc quelle joie c'est, pour des proscrits, venus de la même patrie, de se réunir tous au même lieu ? Tenez, moi qui vous parle ! je ne suis qu'un pauvre cordonnier, sans sou ni maille, vieux et bête... Eh bien ! cela n'empêche pas que messire Prévôt du Rocher, Péchanson de notre saint père l'Evêque, me serre la main en m'appelant son compère ! Sa mère, dame Blaudine, et sa sœur Eulalie, me reçoivent dans leur maison, comme si j'étais un seigneur. Nous parlons du passé, voyez-vous ! de nos anciens amis, des morts que nous avons laissés là-bas !...

— Une lame roula sur la joue rubiconde de Crépin, et sa voix trembla en proférant ces dernières paroles.

— Blandine du Rocher est-elle riche ? demanda maître Amblard.

— Je ne sais.

— Et dame de Bréchet, la veuve ?

— Je ne sais.

— Et messire Endes de Barberaz ?

— Je ne sais.

— Ah ça ! Crépin Tardiguet, vous moquez-vous de moi ? S'écria l'échevin en croisant ses bras sur sa poitrine.

Crépin imita le geste, rapprocha son siège de son interlocuteur et lui dit sèchement :

— Maître Quarantelivre, pourquoi tant de questions ? Que vous importe que les du Rocher, les Aubend, les de Bréchet soient riches ou pauvres ?...

— Mais, compère...

— A mon tour, je veux savoir à qui je parle. Si c'est à mon compère Amblard Quarantelivre, marchand à l'enseigne du *Bis verdoyant*, je lui dirai qu'il est l'heure de se mettre au lit. Si c'est à l'échevin...

— Vous ne direz rien du tout, mon bon ami. Quelle querelle germaine m'allez-vous chercher ?

Crépin s'échauffa et commença à crier, tandis que son compagnon cherchait à s'expliquer, avec force gestes et en frappant du poing sur la table.

A ce moment, des cris aigus retentirent dans la rue.

— Au secours ! à Passassin ! vociférait une voix enrouée.

Et de bruyants éclats de rire succédaient à ces cris d'alarme.

(A continuer.)

LES PÊCHERIES ET LA PISCICULTURE EN CANADA

I. LES PÊCHERIES

La formation récente d'une commission chargée de régler définitivement la question des pêcheries, entre les Etats-Unis et le Canada, donne une actualité nouvelle à tout ce qui concerne les pêcheries et la pisciculture.

Nous publions aujourd'hui les portraits de l'hon. A. J. Smith, ministre de la marine et des pêcheries ; de M. W. Smith, député-ministre ; de M. W. F. Whiteher, secrétaire-général de la division des pêcheries, et de M. S. Wilnot, fondateur du grand établissement ichthyogénique de Newcastle, Ont.

Quelques renseignements biographiques sur ces messieurs ne seront pas, croyons-nous, sans intérêt.

L'HON. ALBERT J. SMITH accepta le portefeuille de la marine et des pêcheries lors de la formation du ministère actuel, en 1873. Il avait précédemment occupé plusieurs postes importants dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick. C'est un avocat distingué qui a fait une belle fortune dans sa profession. On lui a successivement offert la place de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, celle de juge-en-chef de cette province, et enfin le portefeuille de la justice à Ottawa. Il a préféré le poste qu'il occupe aujourd'hui, et où il continue l'œuvre si laborieusement commencée par l'hon. P. Mitchell, à l'énergie et à l'activité duquel nous devons la bonne organisation de cette branche importante du service public.

M. W. SMITH, député-ministre de la marine et des pêcheries, a débuté dans le service des douanes, en Ecosse, en 1840. Il avait alors dix-neuf ans. Il fut nommé officier des douanes impériales à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, en 1842. Depuis cette époque, il remplit successivement plusieurs postes dans cette administration jusqu'en 1867, époque à laquelle il fut nommé au poste qu'il occupe aujourd'hui. M. Smith a beaucoup fait pour l'organisation du département de la marine et des pêcheries. Envoyé en Angleterre en 1875, pendant que l'acte impérial de la marine marchande se discutait au parlement, il réussit à y faire introduire plusieurs modifications favorables au Canada.

M. WILLIAM F. WHITEHER est le second fils d'un officier de la marine royale qui vint s'établir en Canada en 1815. M. Whiteher est dans le service public depuis trente ans. Pénétré de l'importance de nos pêcheries et constatant qu'aucune organisation ne les réglementait, il se mit courageusement à l'œuvre et, à l'encontre des difficultés les plus formidables, il est parvenu à établir tout le système de contrôle et de développement que nous possédons aujourd'hui. A différentes reprises, le gouvernement, appréciant les efforts de M. Whiteher, adopta de strictes mesures pour empêcher la destruction et

favoriser la reproduction des meilleurs poissons comestibles que l'on trouve, en abondance, dans les eaux canadiennes, surtout le saumon dont nous allons avoir à parler plus bas.

Les rapports annuels de M. Whiteher offrent toujours le plus vif intérêt. Dans le dernier de ces rapports, il donne une curieuse statistique d'après laquelle la valeur commerciale des pêcheries du Canada est de onze millions et demi de piastres, sans tenir compte de l'immense quantité de poissons qui sert à la consommation locale dans nos districts maritimes. Comme on le voit par ce chiffre, le commerce des pêcheries est le plus important, en Canada, après celui du bois.

M. Whiteher ne tarda pas à comprendre l'importance d'avoir d'autres établissements ichthyogéniques comme celui qu'a fondé M. Wilnot, et dont nous donnerons la description plus loin. Toutefois, il est d'avis que nous devons revenir graduellement au système de reproduction naturelle dans nos lacs et nos rivières. Mais il faut, au préalable, réparer les dégâts causés par le manque de surveillance, pendant de longues années, et l'espèce de vandalisme avec lequel on a détruit le poisson dans des districts entiers.

Cette question des pêcheries a toujours été un grave sujet de différends entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. L'abrogation soudaine du traité de réciprocité de 1854 vint raviver les disputes. Le Canada, soutenu par l'Angleterre, dut songer sérieusement à protéger ses pêcheries. Or, il y a tout lieu de croire que l'attitude vigoureuse maintenue par le gouvernement du Canada, en cette circonstance, est due aux recommandations pratiques et consciencieuses élaborées que M. Whiteher fit à l'époque. Il avait compris les difficultés de la situation, et son patriotisme, secondé par sa discrétion et sa prudence, sut assurer les résultats que l'on connaît. Pendant trois saisons consécutives, des croiseurs canadiens saisirent nombre de bateaux-pêcheurs américains, sans qu'aucun différend sérieux résultât de l'application de ces mesures énergiques. Les instructions rédigées alors par M. Whiteher sont l'œuvre d'un jugement sain et d'une sage prudence.

M. Whiteher accompagna Sir John A. Macdonald à Washington lors des négociations qui amenèrent le traité de 1871. On sait que la clause de ce traité relative aux pêcheries n'a jamais été reconnue satisfaisante en Canada. Dès l'abord, elle fut regardée comme une concession presque gratuite de notre part. La même opinion prévaut aujourd'hui et prévautera tant que la commission qui doit se réunir l'été prochain, à Halifax, n'aura pas amendé cette clause du Traité de Washington dans un sens plus juste pour le Canada.

L'hon. ministre de la marine et des pêcheries a annoncé, l'autre jour, que cette commission serait définitivement composée comme suit :

Sir A. T. Galt, commissaire du Canada ;

L'hon. H. W. Kellogg, commissaire des Etats-Unis ;

M. Delaporte, ambassadeur Belge à Washington, troisième commissaire ;

M. F. C. Ford, agent du gouvernement anglais.

MM. Doutre, Thomson, Weatherbee et Davis agiront comme conseils du Canada.

Nous ne savons pas encore à quel titre M. Whiteher sera attaché à la commission, mais nous voulons exprimer l'espoir que l'on ne se dispensera pas de ses services en cette circonstance.

M. G. WILNOT est le petit-fils du capitaine Samuel Wilnot, loyaliste américain, qui émigra au Nouveau-Brunswick lors de la révolution américaine en 1776. Le père de M. S. Wilnot, le major S. Wilnot, alla s'établir dans le Haut-Canada en 1812, et prit part à la bataille d'York et à d'autres engagements.

M. S. Wilnot, le sujet de cette notice, s'est voué à l'agriculture et il exploite en grand dans les comtés unis de Northumberland et Durham. Mais, depuis quelques années, il s'est beaucoup occupé de pisciculture : ses travaux ont vivement attiré l'attention aux Etats-Unis et en France. En 1873, la Société d'Acclimation lui décerna une médaille d'argent. M. Wilnot est aujourd'hui surintendant-général des établissements de pisciculture du Canada.

II. LA PISCICULTURE

La propagation du poisson par des moyens artificiels, autrement dit l'ichthyogénie, est une science dont se sont vivement préoccupés les principaux gouvernements de l'Europe et, dernièrement, ceux des Etats-Unis et du Canada.

L'ichthyogénie est d'application récente au Canada, mais le succès des expériences faites à Newcastle, Ont., par M. Wilnot, a engagé le gouvernement à favoriser ces essais qui ont, du reste, parfaitement réussi.

Aujourd'hui, le public canadien voit avec plaisir les développements de cette science pratique, et chacun est curieux de connaître les moyens employés pour reproduire et propager les meilleures espèces comestibles de poissons. Persuadé que cette étude offrirait beaucoup d'intérêt à nos lecteurs, l'administration de notre journal a envoyé un dessinateur visiter l'établissement ichthyogénique du gouvernement, à Newcastle, Ontario. L'artiste a pu suivre, *de visu*, toutes les opérations, prendre des esquisses des divers bâtiments et de leurs dépendances, et dessiner minutieusement tout l'intérieur des hangars à éclosion, c'est-à-dire tous les appareils en usage pour la reproduction artificielle du poisson.

Aujourd'hui, nous pouvons présenter au public une série de gravures qui donnent une idée

complète de cette entreprise nationale et seront examinées avec intérêt par nos lecteurs, nous l'espérons.

Ces gravures sont numérotées, afin que le lecteur puisse parfaitement comprendre les quelques explications qui suivent.

No. 1. Vue générale des bâtiments (avec leurs dépendances), et des environs. Le bâtiment à gauche est l'établissement ichthyogénique : le bâtiment qui le longe de près et est peu élevé, est le hangar de réception. Dans le cours d'eau, il y a un barrage pour empêcher le saumon de remonter. Ainsi arrêté dans le chenal principal, le saumon se dirige dans le courant rapide qui traverse le hangar de réception et est amené dans un hangar rectangulaire que l'on peut voir à gauche de la fig. 3. Là on le retient jusqu'à ce qu'il soit prêt à frayer. Le cours d'eau, après un parcours d'environ deux milles, va se jeter dans le lac Ontario.

Sous les deux bouquets d'arbres verts, sur le versant de la côte, il y a plusieurs petits étangs ou réservoirs où l'on garde le poisson pour qu'il repère ses forces après l'opération du frai.

Le petit bâtiment à droite était autrefois le hangar de réception, mais il sert maintenant de décharge pour les différents réservoirs.

Les bâtiments et les réservoirs couvrent une superficie de dix acres. Deux routes macadamisées conduisent de l'établissement au village de Newcastle, situé à trois-quarts de mille de distance.

La ville de Bowmanville se trouve à quatre milles à l'est et la ville de Port Hope, quatorze milles à l'ouest. Sur le haut de la colline, on aperçoit la résidence particulière et la terre de M. Wilnot.

No. 2. Coupe horizontale de l'établissement et des dépendances.

No. 3. Dispositions intérieures du hangar de réception, où le saumon est pris et parqué. Comme on l'a déjà vu, le poisson est amené dans le barrage triangulaire, à gauche, puis parqué dans le premier grand compartiment. On le transporte ensuite dans les petits compartiments au-dessus. Puis les mâles sont séparés des femelles et placés dans des parcs différents. Ils restent ainsi plus tranquilles et sont plus faciles à prendre quand les œufs sont arrivés à maturité. A ce moment, on prend une douzaine de ces poissons et on les porte dans le hangar à éclosion, No. 4.

No. 4. C'est là qu'on enlève les œufs et qu'on les imprègne. Cette opération se fait en pressant légèrement le corps de la femelle au-dessus d'un bassin (No. 5). Après cette opération, la femelle est portée dans le canal qui part du hangar de réception et elle se rend dans le réservoir marqué A, sur la coupe horizontale No. 2.

Alors on prend un mâle et, par le même procédé, on en extrait la laitance que l'on mêle délicatement avec les œufs. L'imprégnation est immédiate. On retire alors les œufs du plat ou bassin avec une cuiller et on les met dans une mesure qui peut contenir un millier d'œufs ; de là ils sont transportés sur les claies à éclosion, (voir No. 6). Ces claies ont deux pieds de long et dix pouces de large, avec une cloison au milieu ; elles peuvent contenir quatre milliers d'œufs. Quand elles sont couvertes, on les dépose, avec soin, dans les auges à éclosion, (voir Nos. 2 et 7). Alors on les surveille soigneusement et on les débarrasse de tous sédiments et impuretés qui ont pu se déposer pendant l'incubation.

Les œufs ont la couleur claire du saumon lui-même. Mais ceux qui ne sont pas fécondés prennent bientôt une couleur de blanc opaque et on les enlève pour qu'ils ne gâtent pas les autres. A l'époque de la visite de notre artiste, il y avait *un million et demi* d'œufs sur les claies.

Les Nos. 4 et 7 font voir comment les auges à éclosion sont distribuées dans les hangars. A l'étage inférieur, elles sont placées sur la longueur et à l'étage supérieur sur la largeur. Six de ces auges sont placées côte à côte, n'étant séparées que par des planches de deux pieds pour la commodité des employés qui viennent recueillir les œufs.

Les auges reçoivent un courant permanent d'eau vive venant du canal en amont, et la quantité d'eau est réglée au moyen de robinets que l'on peut voir sur la planche 4.

No. 8. Etage supérieur contenant le bureau et un musée où sont recueillis des échantillons de divers poissons et autres individus. Ce musée n'est établi que depuis quelques mois et l'on peut déjà y voir plusieurs poissons remarquables, entr'autres, à droite, un éturgeon de 280 lbs., un maquereau géant de 600 lbs., un requin du Groenland, long de dix pieds, un original, des caribous, un ours et autres animaux ; enfin, un canin de dix pieds de long.

No. 9. Façade et élévation de l'établissement ichthyogénique proprement dit. L'extérieur offre une belle apparence.

No. 10. Vue d'un des réservoirs où le saumon, débarrassé de ses œufs ou de sa laitance, passe après la manipulation. Ce réservoir a quarante pieds environ de diamètre et est de forme circulaire. La profondeur de l'eau y varie de deux à trois pieds. A l'époque de la visite de notre artiste, il y avait dans cet étang, ou réservoir, entre *trois et quatre cents saumons* dont le poids variait de six à seize livres. C'était un spectacle unique dans son genre. Mais il n'est visible que pendant une quinzaine de jours, vers la fin d'octobre et le commencement de novembre.

No. 11. Différents aspects de l'œuf pendant l'éclosion.

EXPLICATION DE LA PLANCHE N° 11

(1). L'œuf au moment où la tête commence à paraître.

(2). La tête plus développée.

(3). Tête et corps de l'œuf grossis.

(4). L'œuf avant d'avoir atteint sa grosseur naturelle.

(5). L'œuf, grandeur naturelle, après que le principe vital s'est développé. A ce point, la chair de l'œuf est rouge et ses yeux très-gros.

(6). Coquille venant de se briser : tête du poisson.

(7). L'œuf, quand les pulsations du cœur deviennent sensibles.

(8). Coquille rejetée, la queue est pendante. L'œuf s'efforce de sortir.

(9). La queue se dresse : la bouche prend une forme définie.

(10). La même chose que le No. 7 (gros).

(11). La même chose que le No. 9 (gros).

(12). Le No. 9 grossi encore davantage et indiquant la direction dans laquelle le sang coule. On commence à apercevoir des indices des nageoires.

Les alevins errent quelque temps sur les bords du courant. Mais ils prennent bientôt de la force et s'élancent au milieu. A l'époque des pluies du printemps de l'année suivante, ils sont entraînés jusqu'à la jonction du fleuve avec l'eau salée où ils restent quelque temps pour s'habituer à ce nouvel élément. Le développement des alevins est très-rapide, surtout du moment où ils atteignent l'eau salée, où ils trouvent une nourriture abondante. On appelle "grise" tout saumon qui pèse plus de deux livres. Il atteint et même dépasse ce poids dans l'intervalle d'avril ou mai à la fin de juin. Comme on le sait, le saumon est très-vorace.

(13). Saumon (ayant atteint tout son développement).

(14). Saumon mâle (en été).

(15). Saumon (en automne).

Les premières expériences de pisciculture en Canada ont été faites par M. Wilnot, à sa résidence particulière, en 1865. Trois ans plus tard, le gouvernement adopta son système, qui a pris de grands développements. Six nouveaux établissements du même genre ont été fondés dans Ontario et les provinces maritimes. Entre autres, on en a établi un, en 1872, sur la rivière Restigouche, si renommée pour la pêche au saumon et qui sépare les provinces du Nouveau-Brunswick et de Québec. L'année suivante, deux établissements ichthyogéniques furent organisés, l'un au bassin de Gaspé et l'autre sur la rivière Miramichi. Ensuite furent organisés ceux de Tadoussac, de Bedford, près de Halifax, en 1875, et la même année celui de Sandwich, sur la rivière Détroit.

Pour faire mieux comprendre encore à nos lecteurs l'importance commerciale de cette entreprise, nous donnons ici, d'après les rapports officiels, un état du nombre d'alevins provenant de l'établissement de Newcastle et qui ont été distribués sur différents points :

Saumon, truite saumonée et poisson blanc	5,125,000
En voie d'éclosion actuellement	1,775,000
Total	6,900,000

Alevins provenant des autres établissements ichthyogéniques du Canada et distribués dans plusieurs rivières, lacs, etc. 9,215,000

Alevins en voie d'éclosion dans les établissements des provinces maritimes et à Sandwich, saumon et poisson blanc

Total pour les divers établissements ichthyogéniques du Canada

E. BLAIN DE ST. AUBIN.

AVIS IMPORTANT

POUR CEUX QUI ÉMIGRENT A MANITOBA

Les personnes de la Province de Québec qui se proposent de partir pour Manitoba par le prochain détachement, pour arriver à temps afin d'ensemencer leurs terres, sont priées de m'envoyer au plus tôt leurs noms dans une lettre, ainsi que le nombre de leurs enfants, leurs âges et la pesanture approximative de leurs bagages. Après avoir reçu ces données, de suite je les informerai de la date du départ, qui sera probablement vers la fin d'avril, et du prix du passage, qui certainement ne s'élèvera pas à plus de \$30 pour chaque adulte et moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans. Il est assez probable que le coût sera moins que \$30 : cela dépendra du nombre de ceux qui partiront, car plus ils seront nombreux, plus grande sera la réduction.

ALB. LACOMBE, O.M.I.

P.S. Adresser les lettres : "Rév. P. Laoube, Eglise Saint-Pierre, Montréal."

—Le papier Rigolot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros : A. DELAU, 223, rue McGill, Montréal.



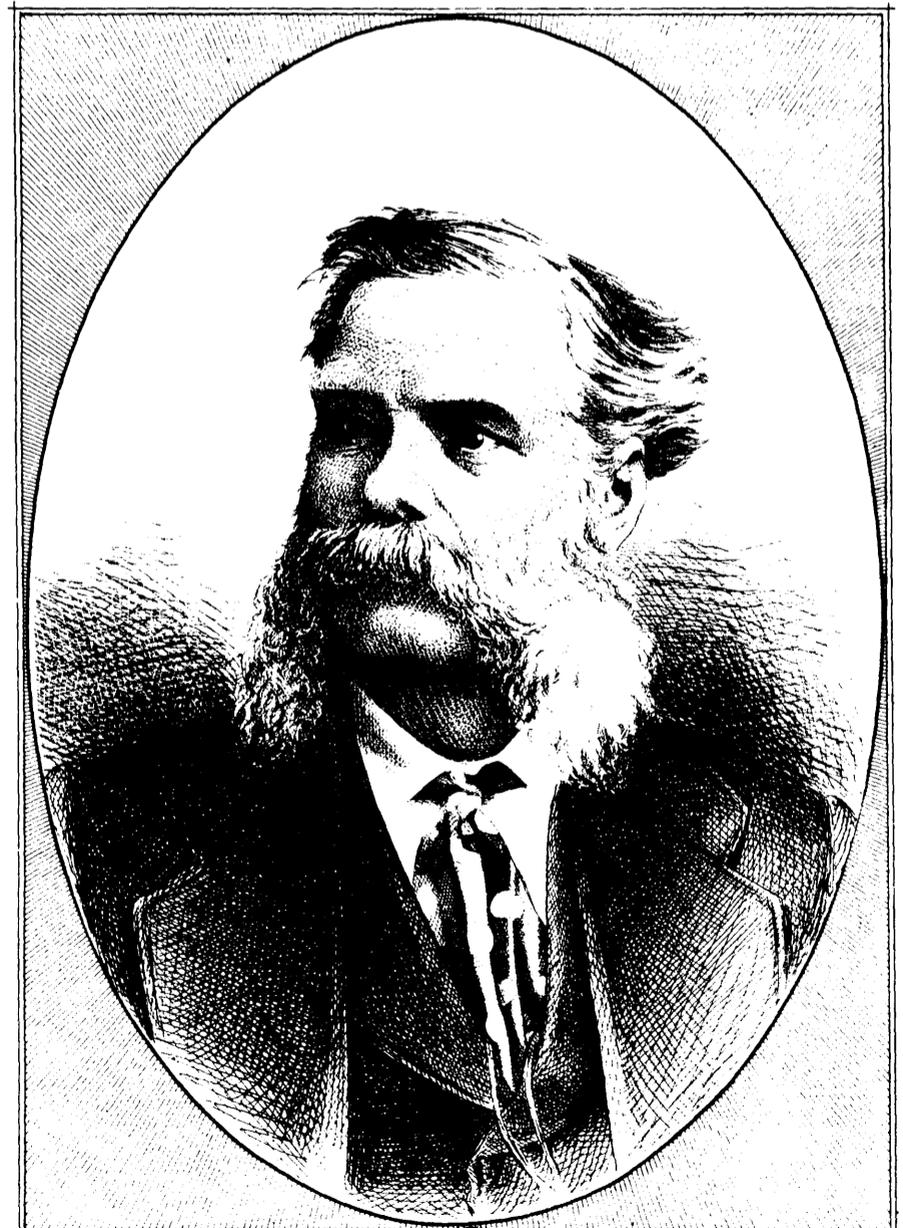
L'HON. A. J. SMITH, MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES



WM. SMITH, ÉCR., DÉPUTÉ-MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES



M. F. W. WHITCHER, COMMISSAIRE DES PÊCHERIES



M. SAMUEL WILMOT, PISCICULTEUR

ECHOS PARLEMENTAIRES

Le bill de M. Blake sur la loi de faillite a occupé la Chambre jusqu'à vendredi dernier. On se rappelle qu'un premier projet de loi concernant cette matière fut présenté au commencement de la session et rejeté. Le gouvernement avait annoncé alors qu'il préparait lui-même une mesure sur ce sujet. Cette mesure, soumise il y a quelque temps, a été discutée la semaine dernière. Le débat a été long et animé. Finalement, le bill du ministre de la justice a été adopté par 119 voix contre 67. Par les principales clauses, la cession volontaire est retablie, et le taux de 33 1/2 centins par piastre fixé par la loi de 1875, est élevé à 50 centins; de sorte qu'à l'avenir, les faillis qui n'auront pas payé la moitié de leur passif, resteront à la merci de leurs créanciers pour obtenir leur décharge. Cette dernière disposition a soulevé beaucoup d'opposition. Elle a été condamnée par plusieurs partisans du ministre, entre autres MM. Holtou et Jetté. Les amendements adoptés sont, en général, favorables aux créanciers et défavorables aux débiteurs.

Jusqu'à la fin de la session, la Chambre des Communes siégera le samedi; en outre, le mercredi soir sera consacré aux affaires du gouvernement, et il y aura deux séances distinctes chaque jour. On croit, cependant, que la session se prolongera jusqu'à la fin du mois.

CHOSSES ET AUTRES

Il est rumored que le gouvernement va licencier la police provinciale de Québec à la fin de ce mois.

Le *Mails* dit que 150 familles canadiennes-françaises laisseront les Etats-Unis pour émigrer à Manitoba, le 21 avril.

On annonce la candidature de M. Victorien Sardon au fauteuil laissé vacant, à l'Académie, par la mort de M. Autran.

La *Press* de Philadelphie annonce que l'Exposition internationale permanente de Fairmount Park, qui est établie dans l'ancien Main Building, s'ouvrira le 10 mai prochain.

Le Sénat et la Chambre des Communes ont adopté deux bills incorporant deux nouvelles compagnies indépendantes qui vont entreprendre la pose d'un nouveau câble transatlantique.

La *Gazette Officielle* contient une dépêche de lord Carnarvon au Gouverneur-Général, transmettant copie d'une lettre de S. A. R. le Prince de Galles, où S. A. exprime le plaisir avec lequel il a appris que les colonies anglaises avaient résolu de prendre part à l'Exposition de Paris en 1878.

Une dépêche de Rome dit que plusieurs Nonces ont informé le cardinal Simeoni que les ministres des affaires étrangères, auxquels ils ont présenté sa dernière circulaire, ont promis d'entamer des négociations avec l'Italie, relativement à l'indépendance et à la liberté du Pape.

Un parti d'ingénieurs du chemin de fer du Nord est descendu, l'autre jour, à l'hôtel Richelieu, venant de Québec, avec instruction de se rendre à Terrebonne et de commencer immédiatement la localisation d'une ligne directe entre la ville de Terrebonne et quelque endroit à un mille du village de l'Épiphanie.

On lit dans *Les Missions Catholiques*, publiées à Lyon, en date du 16 mars dernier: "Mgr. Georges Conroy, évêque d'Armagh (Irlande), arrivé à Rome le 7 mars, doit en partir prochainement pour le Canada, en qualité de visiteur apostolique."

Dimanche dernier, un certain nombre de citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Joseph ont présenté au Rév. M. le chanoine Dufresne, à l'occasion de son prochain départ pour Rome, un cadeau consistant en une bourse de \$150 accompagnée d'une adresse.

Les journaux ont publié, la semaine dernière, une lettre collective de l'archevêque et des évêques de la province au sujet du jugement de la Cour Suprême dans l'affaire de Charlevoix. L'épiscopat procède contre ce jugement et contre l'interprétation donnée par la Cour Suprême à la loi électorale. Il invite les législateurs à intervenir pour fixer la signification de cette loi. Le ton de cette prière est digne et modéré.

D'après une correspondance de Washington, le département de la guerre va modifier l'organisation des divisions militaires. L'Union est partagée en trois grands commandements, les divisions de l'Atlantique, du Missouri et du Pacifique. Dans le commandement du Missouri, qui a pour chef le général Sheridan, sont compris les Etats de la Louisiane, Mississippi et Alabama. L'intention des autorités fédérales est de détacher ces Etats de la division

du Missouri pour les rattacher à celle de l'Atlantique, dont le commandant est le général Hancock. On considère cette mesure comme un premier pas vers la non-intervention des troupes dans les affaires des Etats du Sud.

La marquise de Caux est malade, paraît-il, depuis sa querelle avec le marquis. Elle commence à s'apercevoir qu'elle n'est pas sur un lit de roses, aujourd'hui qu'elle a quitté son seigneur et époux. Elle a écrit à M. Escudier pour lui offrir 100,000 francs de dédit pour rompre son engagement aux Italiens. Le directeur a refusé et a informé la prima donna qu'il estimait sa perte à cinq cent mille francs si elle ne remplissait pas son engagement. La Patti paraît vouloir renoncer au théâtre pour quelque temps, car, dans une lettre adressée à M. Gye, elle déclare que, de l'avis de son médecin, sa santé ne lui permettra pas de chanter à Londres durant la saison prochaine.

NOUVELLES DIVERSES

Le 2 avril, le pape a reçu 1,000 pèlerins et a prononcé un discours en français.

Une dépêche de Dublin mande que Son Eminence le Cardinal Cullen est dangereusement malade.

Les propriétés de l'Etat en France, palais, monuments, etc., sont évaluées à 565,680,000 dollars.

On dit que le Rév. M. O'Connor sera bientôt nommé, par Mgr. Duhamel, vicaire-général du diocèse d'Ottawa.

Les bulles papales nommant le Rév. M. Hannan archevêque d'Halifax, viennent d'être regues et sa consécration aura lieu probablement dans quelques semaines.

L'hon. M. Mackenzie a institué une poursuite contre le *Mail* de Toronto, pour des articles publiés par ce journal contre le premier ministre.

La *Pall Mall Gazette* dit que c'est sur la demande expresse de Sa Majesté la Reine Victoria que le Saint-Père a conféré à Mgr. Howard, de Londres, le chapeau de cardinal.

Un dépêche de Rome dit que le général de Charette a présenté au cardinal Simeoni, un album contenant les signatures de 30,000 volontaires prêts à répandre leur sang pour la défense du pouvoir temporel du pape.

Dans le couvent des Capucines de Murcie, en Espagne, il y a une religieuse âgée de cent vingt-cinq ans. Elle se porte très-bien, suit la règle de la communauté, se lève par tout temps à minuit, comme les autres religieuses, et fait tous les exercices de son ordre.

Les deux paroisses de Saint-André et de Saint-Théodore d'Acton, qui faisaient partie du diocèse des Trois-Rivières, viennent d'être annexées au diocèse de Saint-Hyacinthe par un bref en date du 19 février.

Les journaux de Québec publient ce qui suit: "L'abbé envoyé ici par Sa Sainteté est le Très-Révérend Dr. Conroy, évêque d'Armagh, en Irlande."

"Le prélat a été mandé à Rome le 7 mars dernier pour recevoir sa bulle d'autorisation et ses instructions."

"Il possède plusieurs langues et surtout le français."

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières*: "Jeudi, le 22 de mars dernier, un Canadien du nom de John Laroque, d'Ottawa, faisait abjuration du protestantisme pour embrasser la religion catholique. La cérémonie, présidée par le Rév. M. Baril, eut lieu dans la chapelle des Dames Ursulines de cette ville. M. G. S. Badaud, médecin, et Madame Polette assistaient comme témoins et servirent de parrain et marraine au nouveau converti."

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.—Les élections annuelles de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont eu lieu le 2 courant. Voici les noms des nouveaux officiers:

- M. le Dr. Rottot, président;
M. J. Laramée, 1er vice-président;
M. Rozaire Thibodeau, 2me vice-président;
M. Jos. Loranger, secrétaire-archiviste;
M. A. D. Lacroix, sec.-correspondant;
M. J. Perrault, trésorier, réélu;
Dr. P. E. Lachapelle, com.-ordonnateur.

Les Américains envoient maintenant des quantités considérables de viande fraîche sur les marchés anglais, et les demandes ne font qu'augmenter de jour en jour. Les cargaisons sont souvent vendues avant d'arriver au port. Presque tous les vapeurs faisant le trajet entre New-York et Liverpool sont munis d'appareils pour conserver la viande fraîche durant la traversée.

La prospérité de la France fait l'étonnement de l'Europe, dit le *Times* de Londres. Malgré ses revers et les milliards qu'elle a payés à l'Allemagne, dit le même journal, la France prélève maintenant un revenu plus considérable que celui de n'importe quelle autre nation. Son revenu annuel dépasse celui de l'Angleterre même de trente-quatre millions de livres sterling.

La colonie du rapatriement a pris, en 1876, des développements considérables, dans les cantons de Ditton, Chesham et Emberton; le recensement fait au 30 juin dernier accuse 409 familles, 1,870 âmes de population, 521 bâtiments et 3,095 acres de terrain défriché. Dans l'es-

pace de quinze mois qu'ont duré les opérations du rapatriement, le nombre des familles s'est augmenté de 353.

Le *Mail* de San Francisco conseille à toutes les classes d'émigrants de ne pas aller en Californie, car il dit qu'il n'y a pas d'ouvrage dans cet Etat, que la misère y règne parmi la population ouvrière, que beaucoup des suicides qui se commettent n'ont pas d'autre cause que la plus profonde détresse, et que d'ici à quatre ou cinq ans, les étrangers qui se dirigeront de ce côté doivent s'attendre à un cruel désappointement. Il invite tous les journaux à faire connaître ces faits pour dissuader les malheureux qui auraient l'intention d'émigrer dans cette partie des Etats-Unis.

La fille de Prevost-Paradol, qui s'est convertie au catholicisme après le suicide de son père à Washington, a pris le voile il y a quelques jours, à Paris.

La première Chambre du tribunal civil de la Seine a rendu jugement sur la demande de la famille et des exécuteurs testamentaires du comte de Montalembert contre M. Ch. Loyson (ci-devant Père Hyacinthe), M. Tallichet, éditeur, et MM. Sandoz et Fischbacher, dépositaires de l'ouvrage *l'Espagne et la Liberté*.

Aux termes de ce jugement, le tribunal retient en cause les libraires éditeurs, attendu qu'ils ont continué la vente de l'ouvrage de M. de Montalembert, après la défense qui leur en avait été faite par ses héritiers. Il déclare M. Loyson sans droit pour faire la publication de cet ouvrage: *l'Espagne et la Liberté*, et ordonne la cessation de cette publication.

Le tribunal condamne en outre les défendeurs à des dommages-intérêts à fixer par état et à l'insertion du jugement dans cinq journaux de Paris, des départements et de l'étranger, au choix des demandeurs.

Le *Nouvel-Monde*, dans ses derniers numéros, fait une appréciation élogieuse de *L'Opinion Publique*, et surtout des correspondances parisiennes si remarquables de notre collaborateur, M. le chevalier Drolet.

La semaine dernière, une dépêche du câble annonçant l'éboulement du tunnel du Mont Cenis et l'ensevelissement de deux trains de passagers, mettait le public en émoi. Cette nouvelle a été heureusement démentie depuis.

Nous lisons dans la *Minerve*: "Notre confrère du *Star*, M. Leslie Thom qui vient de faire une longue maladie (fièvre typhoïde), a reparu, samedi dernier, au 'Kuklos club' où il a fait une intéressante conférence sur les 'Chroniqueurs Canadiens-français' qu'il a relus, dit-il, avec un infini plaisir pendant sa convalescence."

M. L. Thom a signalé à ses auditeurs anglais les progrès remarquables que la littérature canadienne-française fait depuis quelques années, progrès d'autant plus remarquables que ces écrivains se trouvent laissés à leurs propres ressources et n'ont encore qu'un nombre comparativement faible de modèles chez eux.

Le conférencier a traduit, pour ses auditeurs, plusieurs passages de ces chroniques. Il a conclu en disant que les écrivains canadiens-français ont beaucoup à apprendre de leurs confrères canadiens-français. Cette conférence a été écoutée avec le plus vif intérêt. A la fin de la soirée, M. John L'Espérance, du *Canadian Illustrated News*, a aussi rendu un brillant témoignage aux écrivains canadiens-français.

La mort a fait un vide sensible dans le clergé du district de Montréal, pendant la dernière semaine.

Le Rév. M. Morrisson, curé de Saint-Cyprien, et le Rév. M. Toupin, curé de la Rivière des Prairies, sont morts lundi dernier. M. Urbain Lequerré, P.S.S., vicaire de Sainte-Anne de Montréal, est mort samedi.

Nous publierons dans un prochain numéro le portrait et une biographie du Rév. M. Morrisson.

Les journaux des Trois-Rivières annoncent la mort du Rév. M. Béland, curé de Batiscan, arrivée mardi aux Trois-Rivières.

Le marquis de Compiègne, qui s'était illustré par des explorations dans le nord de l'Afrique équatoriale, vient d'être tué en duel au Caire. On n'a pas de détail.

L'établissement du *Franco-Canadien*, à Saint-Jean, a été détruit par un incendie le 1er d'avril. Les pertes sont évaluées à \$6,000.

LA NAVIGATION.—La débacle est commencée sur les affluents du Saint-Laurent. On écrit de Sorel en date du 6:

"La glace était partie jusqu'en bas du village Saint-Hilaire. La débacle se fera ici probablement samedi ou dimanche. La glace est très-mauvaise en face de la ville et il n'est pas prudent de s'y aventurer en voiture. L'eau est extrêmement haute et monte."

On sait que la débacle du fleuve suit de près d'ordinaire celle de la rivière Richelieu. La glace s'est mise en mouvement en plusieurs endroits, et samedi, les traverses par le pont de glace avaient cessé en face de Montréal. La navigation sera probablement ouverte dans quelques jours.

On écrit de Québec: "La traverse entre Montmorency et l'Île d'Orléans est complètement coupée et les glaces de la Chaudière commencent à descendre en grande quantité. Tout fait croire à une navigation très-prochaine. Il y a une dizaine d'années, la Compagnie du Richelieu avait l'un de ses vapeurs, venant de Sorel, dans le port de Montréal, le 12 avril, et le 14, il arrivait à Québec pour commencer ses voyages réguliers entre cette ville et Montréal."

La plus grande activité règne dans les chantiers de Montréal, aux Îles de Boucherville et à Sorel.

La navigation est ouverte sur l'Hudson, et les bateaux de nuit ont commencé leur service régulier entre Albany et New-York.

UN AVOCAT ET UN MÉDECIN. Un avocat et un médecin se disputaient sur le plus ou le moins d'ancienneté de leur profession respective.

—Ma profession est assurément plus ancienne que la vôtre, disait l'avocat au médecin, car la première cause criminelle qui ait été plaidée remonte jusqu'au meurtre d'Abel par Cam.

—Oui, répondit le médecin, mais vous oubliez que l'opération chirurgicale par laquelle on a tiré une côte à Adam est bien antérieure à votre première cause criminelle.

Mme X..., emuée d'entendre parler sans cesse des Turcs et des Serbes, des Russes et des Anglais, des Dardanelles et du Bosphore, vient de prendre une mesure radicale.

Elle a fait afficher dans son antichambre l'avis suivant: "Il est défendu de résoudre ici la question d'Orient sous peine d'amende."

Absolument historique.

Le président d'un tribunal de province se trouvait à un bal avec un avocat, auquel il avait fait perdre, le matin même, un procès important. Celui-ci le regardant un peu de travers:

—Est-ce que vous m'en voulez de votre déconvenue de tantôt? lui demanda le magistrat.

Oui, certes, répond l'avocat, car ma cause était excellente.

Et il se met à expliquer à nouveau.

—Vous avez, parbleu! raison, dit le président; je me suis trompé... mais soyez tranquille, je vous revaudrai cela une autre fois!

LES ÉCHECS

Nous serons heureux de recevoir des problèmes n'ayant pas encore été publiés, ainsi que des solutions à ceux que nous publierons. Adresser les communications concernant les échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Autre solution du No. 9: M. E. M. Saint-Jérôme.

Solutions justes du problème No. 10: MM. A. Noirnot, Lauzon; A. C. Saint-Jean; H. E. Poulin, Marieville; N. P. Sorel; J. A. Cusson, Northampton, Mass.; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; Georges Guay et H. M. Québec; L. O. P. Sherbrooke; Dr. D. P. O. Giroux, M. Toupin et J. E. Giroux, Montréal; Ls. N. Dufresne, Québec.

Solutions justes du problème No. 11: MM. P. O. Giroux, Dr. D. M. Toupin et J. E. Giroux, Montréal; L. O. P. Sherbrooke; J. A. Cusson, Northampton, Mass.; L. M. Saint-Jérôme; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; N. P. Sorel; A. Noirnot, Lauzon; A. C. Saint-Jean; Séraphin Delaunais, Québec.

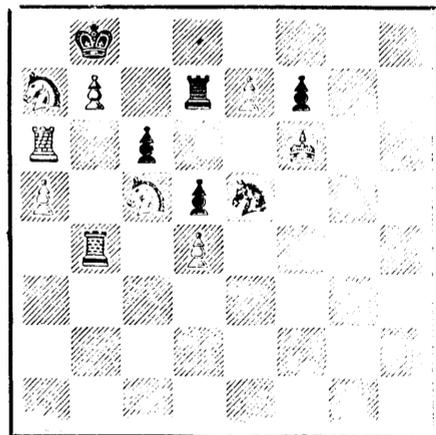
Le tournoi annuel d'échecs entre les Universités d'Oxford et Cambridge a été annoncé il y a quelque temps, mais nous ne connaissons pas encore le résultat.

L'année dernière, l'Université d'Oxford a été victorieuse, gagnant douze parties pendant que l'Université de Cambridge n'en avait que cinq en sa faveur.

M. H. E. Poulin, Marieville.—Votre problème est reçu. Merci.

PROBLÈME No. 14.

Composé par F. X. L. Ottawa. Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DE PROBLÈME No. 10.

Blancs. Noirs.

- 1. D prend P F R 1. C 2e F R
2. D prend C échec 2. R 1er R
3. D 2e F R échec et mat.

PROBLÈME No. 15.

Composé par M. le Dr. S. Gold.

Blancs. Noirs.

- 1. R 1er R 1. R 5e R
2. D 8e T R 2. P 5e F R
3. F 5e C D
4. C 2e F D
5. P 3e C D et 2e T R

Les blancs jouent et font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DE PROBLÈME No. 11.

Blancs. Noirs.

- 1. R 6e F 1. R 1er C
2. F 3e F R échec et mat.

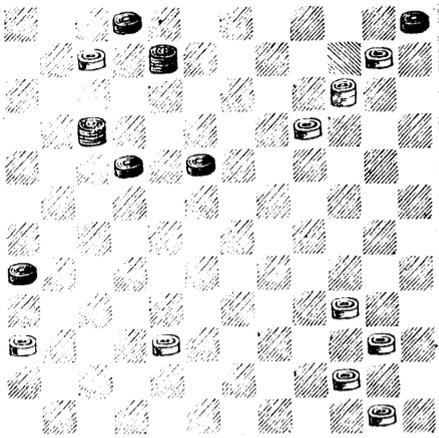
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui aiment les problèmes à nous envoyer pour être publiés, doivent les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, au bureau de l'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 69

Par Ar. P. Blier, Montréal.

NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 67

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
55	61
61	67
45	38
39	26
54	48
46	35
67	19
71	42 et gagnent

Solutions justes du Problème No. 67
Montréal:—Ar. P. Blier,
Village Lamson, Lévis:—N. Samson.

LE PORTRAIT DE PIE IX

Afin de mettre les catholiques du pays à même de se procurer un bon portrait du Saint-Père, nous en avons fait tirer un certain nombre de copies sur papier à dessin, que nous offrons en vente au prix réduit de 25 centimes, franc de port. On pourra se le procurer en s'adressant au bureau de l'Opinion Publique, No. 7, rue Bleury. Le paiement devra invariablement accompagner la commande.

AUX PROPRIÉTAIRES DE JOURNAUX ET IMPRIMEURS

Grâce au magnifique procédé de gravure photographique récemment découvert et que nous avons seuls le droit d'exploiter dans la Puissance du Canada, nous pouvons fournir aux imprimeurs ou autres des électrotypes du portrait du Pape qui se trouve dans le dernier numéro de l'Opinion, ou de tout autre dessin dont on pourrait nous donner une impression, à un prix variant de 20 à 50 pour cent meilleur marché que la gravure sur bois. Nous avons déjà quelques commandes pour électrotypes de 4 1/2 pouces sur 5 de ce portrait, et nous croyons que c'est la dimension qui convient le mieux pour une gravure destinée aux colonnes d'un journal. Adresser toutes les commandes au Gérant de l'Opinion Publique, Montréal.

NAISSANCE

En cette ville, le 31 mars 1877, au No. 16, rue Saint-Denis, Madame Arthur B. Latrémère, un fils.

NAPOLÉON ROY MARCHAND-TAILLEUR

No. 96, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
M. Napoléon Roy a constamment en mains un assortiment complet de HABILLEMENTS. Tout ordre exécuté sous le plus court délai. Aussi, MERCIERIES ASSORTIES. Conditions: comptant. #15-54-102

WARRANTS DE TERRES DE MANITOBA. Cinq demandés. ARCHIBALD YOUNG, Bureau des Terres de Manitoba, Toronto. #15-4-103

RECOMPENSE NATIONALE DE 10,000 francs

Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE



Fortifiant et fébrifuge.

très-efficace contre les affections de l'estomac, le sang pauvre et les mauvaises fièvres intermittentes ou anciennes, etc.

Paris, 22, rue Drouot, et les pharmacies.

Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm.

LES Personnes désireuses de guérir vite et bien...

à Paris: Phie COLOMER, 103, rue Montmartre.—Agent pour le Canada: A. DELAU, 223, Mc Gill street, Montréal, et dans les principales Pharmacies.

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

7, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS #11-52-98.

AUX DAMES.

LA MAISON

A. PILON & CIE.

Vient de recevoir le plus grand assortiment d'articles de Modes et de Fantaisie pour Dames que l'on puisse imaginer.

200 BOITES DE FLEURS ANGLAISES, 5c., 8c., 10c., et 15c., seulement.

200 BOITES DE FLEURS FRANÇAISES, 15c., 20c., et 25c., seulement.

2 CAISSES DE RUBANS, Couleurs nouvelles.

1 CAISSE DE SOIES Nouvelles pour Garnitures.

1 CAISSE DE NET, Couleurs à la Mode, pour Garnitures.

2000 DOZ. DE BEAUX CHAPEAUX pour jeunes filles et pour Dames, pour 5c., 10c., 15c., 20c., et 25c.

1 CAISSE D'ORNEMENTS ET ÉPINGLETTES POUR CHAPEAUX.

1 CAISSE DE GARNITURES EN PLUMES, Couleurs nouvelles.

25 CAISSES DE CHAPEAUX EN PAILLE NOIRE, dans les dernières formes, à grand marché.

Notre département de Modes est le plus considérable de Montréal.

Nous avons 25 modistes très habiles dans les Chapeaux.

Les Dames peuvent être certaines en venant nous voir de toujours trouver des Chapeaux élégants, dans les derniers goûts et à meilleur marché que partout ailleurs.

Chapeaux dans la haute valeur garnis gratis.

Chapeaux garnis dans 20 minutes.

Nous sommes maintes fois en mesure de prendre des ordres pour ROBES et MANTEAUX. Nous nous sommes assurés les services de plusieurs Modistes très capables, et nous garantissons satisfaction complète à toutes les pratiques.

Notre assortiment d'ÉTOFFES À ROBES est très-considérable et comprend les Étoffes les plus riches et les plus nouvelles.

ÉTOFFES À ROBES, 5c., 8c., et 10c.

MAGNIQUES BRILLANTINES, Couleurs nouvelles, 15c., seulement.

TRÈS-BEAUX CORDES DE PERSE, Couleurs nouvelles, 15c., seulement.

BROCHES NOUVEAUX, Couleurs nouvelles, 20 et 25c., seulement.

Nous avons reçu plusieurs pièces de nouvelles SOIES NOIRES, pour Maneaux; c'est la grande mode cette année, et nous les vendons extrêmement à bas prix.

Nos TRICOTS Nouveaux pour Maneaux ne sont pas surpassés.

Nous donnons gratis les patrons de Robes et Maneaux.

Nous continuons encore notre grande vente à bon marché de TWEEDS, d'ALPACA NOIRS, de COUSS et d'INDIENNES.

A. PILON & CIE.,

615, RUE STE. CATHERINE, MONTRÉAL

A l'Enseigne de la Boule Verte.

A. PILON, L. J. PELLETER. 7-37-52-57

MÉDAILLE EXPOSITION — PARIS 1875
Pâte Codéine Zed
Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des poignons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.
En gros, Paris, 22, r. Drouot et les pharm.
Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm.

AVIS AU PUBLIC

PERDU

LE

Six NOVEMBRE

UN PAQUET DE

Billets de Banque neufs de \$10

DE LA

BANQUE CONSOLIDÉE DU CANADA

(NON CONTRESIGNÉS)

Datés Montréal, 1er Juillet 1876

La Banque n'a pas encore commencé à émettre des billets neufs.
Les seuls billets en circulation à présent sont les billets de la Banque de la Cité et de la Banque Royale Canadienne.
AVIS est par le présent donné au public que ces billets ne sont d'aucune valeur, et que toute personne qui essaiera de les faire passer comme des billets de banque sera poursuivie.

OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour les Cas difficiles et pour toutes les maladies.

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE
SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, pré-enté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1840. Ordonné par les plus célèbres Médecins de Paris et de tous les pays comme un remède infallible contre:
GOUTTE ET RHUMATISMES
Soulage instantanément les douleurs et guérit radicalement.
Montréal: A. DELAU, Mc Gill Street, 223, agent pour le Canada, et phie Phies.
DÉPOT GÉNÉRAL: 4, rue de l'Ébénisterie, PARIS.

AVIS! Canadian Mechanics' Magazine AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus Récents et les plus Utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes, sous le titre de:

"Illustrated Family Friend,"
TELE QUE
HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET À L'AILLÉ POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

AUSSI NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE, RECETTES DOMESTIQUES, ETC.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE, Conjointement avec le Illustrated Family Friend

ET LE PATENT OFFICE RECORD, Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

"ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE."
Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR.
5 et 7, RUE BLEURY, MONTRÉAL.
P. N. BOXER, Architecte, Rédacteur.

Histoire du Canada.

ŒUVRES COMPLETES DE J. M. LEMOINE:
QUEBEC, PAST AND PRESENT. Illustré et relié, \$2.
MAPLE LEAVES pour 1863-4-5. 3 vols. Editions devenues très-rares.
MAPLE LEAVES pour 1873, \$1.
THE TOURIST'S NOTE BOOK.—Seconde Edition, \$0.25.
LES OISEAUX DU CANADA, très-rare, \$5.
ALBUM DU TOURISTE, \$1.
MÉMOIRE DE MONTCALM VENGÉE.—rare, \$1.
NOTES HISTORIQUES SUR LES RUES DE QUÉBEC, \$0.25.

DAWSON & CIE., BASSE-VILLE, QUÉBEC;
DAWSON BROS, MONTRÉAL.
(ÉTABLI EN 1828.)

CHARLES GARTH & Cie 536 à 542, RUE CRAIC

Fournitures pour Plombiers
POSEURS DE TUYAUX POUR LE GAZ ET LA VAPEUR
FONDEURS en CUIVRE, CHAUDRONNIERS
INGÉNIEURS, &c.

Appareils à la Vapeur et à l'Eau Chaude POUR CHAUFFER LES BATISSES.

VICTOR THERIAULT ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

FABRICANT DE CERCUEILS, ETC.,
33, RUE SAINT-URBAIN,
Ayant dernièrement fait l'acquisition de QUATRE MAGNIFIQUES CORBILLARDS avec tous les accessoires complets, prend la liberté de solliciter l'encouragement de ses amis et du public en général lorsqu'ils auront le malheur de perdre quelqu'un des leurs. Ses Corbillards comptent un nombre des plus élégants de cette ville, et il se fait fort de donner entière satisfaction.
SES GLACIÈRES MOBILES, au moyen desquelles les corps peuvent être conservés longtemps, même dans les plus grandes chaleurs de l'été, sans aucune odeur, sont d'un avantage incontestable et, au point de vue hygiénique, devraient être d'un usage général.
Il tient toujours en magasin: Cercueils de tous genres et de tous les prix, fabriqués par lui-même ou importés; Habillements pour ensevelir les morts, Crêpes, Gants, et tout ce qui se rattache aux funérailles.
Il se charge aussi de garnir les chambres mortuaires et d'ensevelir les morts.
#11-4-96

A. GELINAS AVOCAT

No. 44, RUE ST. VINCENT
(en face de l'Hôtel Richelieu)
MONTRÉAL.

A. CHARBONNEAU Entrepreneur Menuisier

No. 10, RUELLE EVANS
ENTRE LES Rues St. Urbain & St. Charles Borromée
MONTRÉAL.

Toute espèce de Menuiserie de Maison faite promptement et à Prix Réduits. #2-52-85

SIROP EXPECTORANT du DR. CODERRE

Pour la TOUX, le RHUME, les AFFECTIONS des BRONCHES, etc., etc.
Sirop du Dr. CODERRE pour les Maladies des Enfants, telles que la Diarrhée, Dysentérie, Dentition douloureuse, etc.
Elixir Tonique du Dr. Coderre, pour les maladies Nerveuses, Débilité et les maladies de la peau et du sang.
Tous ces remèdes si efficaces sont préparés sous la direction du Dr. J. EMERY CODERRE, qui pratique depuis plus de 30 ans, et leur usage est recommandé par les Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. En vente chez les principaux pharmaciens. 7-15-52-2

APPROVED BY THE MEDICAL FACULTY
DEVINS, WORM PASTILLES.
The most effectual Remedy for Worms in Children or Adults.
Le meilleur remède contre les vers chez les enfants ou adults.
PASTILLES DE DEVINS CONTRE LES VERS.
APPROUVÉES PAR LA FACULTÉ MÉDICALE

On enverra une boîte par la maille à aucune adresse dans le Canada, en recevant 25 cents. DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME de bonnes manières, parlant le Français et l'Anglais, pour solliciter des annonces pour L'OPINION PUBLIQUE.
S'adresser au bureau du Journal, No. 5 ou 7, Rue Bleury.

Avis aux Abonnés.

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT D'AVANCE.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou, pour plus d'uniformité, comme suit: "Au Gérant de l'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires: "Au Rédacteur de l'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autrement, doit en accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître, personnellement ou par carte-poste, toute irrégularité dans la livraison du journal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.